

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



24^e Année

29 FÉVRIER 1968

N° 3

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de janvier et février)	2
2) Chambre des Députés (mois de janvier et février)	3
3) Les Conséquences des Mesures de Restriction Américaines sur l'Economie Luxembourgeoise	6
4) Le Recensement de la Population Luxembourgeoise	8
5) Le Triangle - Sarre - Lorraine - Luxembourg	12
6) La Rencontre à Luxembourg des Ecrivains, Savants et Hommes Politiques en exil de 1933 à 1945	14
7) Nouvelles de la Cour	21
8) Le Conseil du Gouvernement (réunions des mois de janvier et février)	22
9) Nouvelles diverses	24
10) Le Mois en Luxembourg (mois de janvier et février)	29

Mémorial

(mois de janvier)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 17 janvier 1968 concerne l'importation de semences de céréales de printemps et de plants de pommes de terre pour la campagne culturale de 1968. (page 26)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 20 janvier 1968 concerne les prix du gros bétail de boucherie, les prix maxima à la consommation des viandes de bœuf et les prix à la consommation des viandes de veau. (page 21)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 28 décembre 1967 fixe les sièges et les ressorts des classes spéciales. (page 1)

Un règlement ministériel du 28 décembre 1967 fixe les sièges des classes d'accueil pour les élèves de nationalité étrangère. (page 2)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 11 janvier 1968 porte fermeture momentanée de la chasse. (page 3)

*

Ministère de la Justice.

Un règlement ministériel du 29 décembre 1967 détermine pour l'année 1968 les taux et les tranches fixés par les lois du 19 juillet 1895, 7 juin 1937 et 20 avril 1962 sur les saisies-arrêts et cessions des petits salaires et traitements et le louage de service des employés privés. (page 2)

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 30 décembre 1967 proroge jusqu'au 31 janvier 1968 la durée d'utilisation temporaire des chiens d'arrêt à la chasse. (page 3)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 26 janvier 1968 porte fusion des caisses de maladie d'Arbed Dommeldange, d'Arbed Esch-Belval, d'Arbed-Mines Esch, d'Arbed Esch-Schiffange et d'Arbed-Differdange avec la caisse de maladie d'Arbed Dudelange. (page 31)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement ministériel du 10 janvier 1968 a trait aux entrepôts fictifs. (page 19)

Un règlement grand-ducal du 20 janvier 1968 porte exécution de l'article 115, N° 15 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 27)

Un règlement ministériel du 23 janvier 1968 prévoit des mesures transitoires concernant la déductibilité de certaines primes d'assurance et cotisations. (page 28)

Un règlement grand-ducal du 25 janvier 1968 porte exécution de l'article 105, 2° alinéa, numéro 5 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 29)

Un règlement grand-ducal du 25 janvier 1968 porte exécution de l'article 142 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 30)

Un règlement grand-ducal du 25 janvier 1968 fixe la taxe de circulation en cas d'utilisation alternative de plusieurs remorques ou semi-remorques par une même personne. (page 31)

Mémorial

(mois de février)

Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement grand-ducal du 1^{er} février 1968 modifie la liste 1 annexée au règlement grand-ducal du 18 janvier 1966 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 65)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse et de la Solidarité Sociale.

Un règlement ministériel du 26 janvier 1968 modifie l'arrêté ministériel du 15 octobre 1959 ainsi que le règlement ministériel du 20 avril 1963 concernant la subvention d'intérêt revenant à ceux qui ont contracté des dettes en vue de la construction

ou de l'acquisition d'une maison d'habitation. (page 59)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1968 concerne l'admission des volontaires, candidats-musiciens, au grade de sergent dans la Musique Militaire. (page 61)

Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1968 porte sur la prime de démobilisation des volontaires démobilisés à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 30 juin 1968. (page 63)

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 17 janvier 1968 porte modification du règlement grand-ducal du 26 novembre 1964 relatif aux agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine. (page 50)

*

Un règlement ministériel du 17 janvier 1968 modifie le règlement ministériel du 22 avril 1965 portant établissement de critères de pureté spécifiques pour les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine. (page 51)

Un règlement ministériel du 17 janvier 1968 fixe les méthodes de référence valables pour la recherche et le dosage des agents conservateurs dans et sur les agrumes. (page 52)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement grand-ducal du 3 février 1968 porte modification de l'arrêté grand-ducal du 25 mai 1955

ayant pour objet l'élection des délégations des comités-directeurs des caisses de maladie régies par le code des assurances sociales, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 23 novembre 1963. (page 42)

Un règlement grand-ducal du 5 février 1968 porte modification de l'arrêté grand-ducal du 5 janvier 1956 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par la loi du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 9 décembre 1963. (page 43)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 25 janvier 1968 porte exécution de l'article 153 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 42)

Un règlement ministériel du 29 janvier 1968 complète le règlement ministériel du 9 juin 1964 concernant les bureaux de recette de l'administration des douanes et leurs succursales. (page 60)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} février 1968 met en application une troisième série de dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 63)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} février 1968 porte exécution de l'article 111, alinéa 8 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 64)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} février 1968 porte exécution de l'article 127 de loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 65)

Un règlement ministériel du 8 février 1968 relatif au régime d'accise des huiles minérales. (page 81)

Un règlement ministériel du 8 février 1968 porte modification de la compétence de certains bureaux de recette des contributions. (page 83)

Chambre des Députés

(mois de janvier)

4 janvier : Réunion de la Commission de l'Enseignement.

5 janvier : Réunion de la Commission des Affaires Economiques.

9 janvier : Visite du Centre de logopédie.

10 janvier : 30^e séance publique. — Eloge funèbre à la mémoire de MM. Edmond Chlecq et René Blum. — Assermentation de M. Robert Tix. — Remplacement de M. Chlecq dans différentes commissions. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission Juridique.

11 janvier : 31^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires de 1968. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1965-66. — Projet de loi accordant dispense de l'examen de promotion ou réduction du programme de cet examen à des fonctionnaires ayant atteint un certain âge (N° 1151). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte

amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi autorisant l'aliénation du bâtiment de la gendarmerie à Perlé (N° 1260). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi autorisant la vente de gré à gré de 2 terrains sis commune de Medernach (N° 1261). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission de l'Enseignement.

16 janvier : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

17 janvier : 32^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant réorganisation de l'administration de l'hospice du Rham (N° 1237). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant approbation de l'accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique, signé à Bruxelles, le 22 janvier 1967 (N° 1266). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la forme, signée à Londres, le 24 mai 1967 (N° 1268). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant les articles 2, 16 et 17 de la loi du 12 août 1927 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux (N° 1154). Seconde lecture. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission du Travail.

18 janvier : 33^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Question à l'ordre du jour. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Déclaration gouvernementale relative aux conséquences de restriction de la politique américaine sur l'économie luxembourgeoise.

24 janvier : 34^e séance publique. — Institution de deux commissions spéciales. — Vote sur la motion déposée par l'hon. M. Useldinger, lors de la discussion de la déclaration gouvernementale relative aux conséquences des mesures de restriction de la politique américaine sur l'économie luxembourgeoise. — Projet de loi portant modification et complément de la loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat luxembourgeois (N° 1232). Rap-

port de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles.

25 janvier : 35^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant modification et complément de la loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat luxembourgeois (N° 1232). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant la réglementation en matière de pesticide (N° 1251). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi portant approbation du protocole N° 4 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier protocole additionnel à la Convention, signé à Strasbourg, le 16 septembre 1963 (N° 1262). — b) Projet de loi portant approbation du protocole N° 5 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales modifiant les articles 22 et 40 de la Convention, signé à Strasbourg, le 20 janvier 1960 (N° 1267). Rapport de la commission spéciale sur les deux projets de loi.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

30 janvier : Réunion de la Commission des Bâtiments. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

31 janvier : 36^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — a) Projet de loi portant approbation du protocole 4 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier protocole additionnel à la Convention, signé à Strasbourg, le 16 septembre 1963 (N° 1262). — b) Projet de loi portant approbation du protocole N° 5 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, modifiant les articles 22 et 40 de la Convention, signé à Strasbourg, le 20 janvier 1966 (N° 1267). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique de chaque projet de loi. Vote sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant a) approbation des trois Conventions pour l'unification du droit en matière de chèques, signées à Genève, le 19 mars 1931; b) introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur les chèques et sa mise en vigueur (N° 1077). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles de chaque projet de loi. Adoption du projet de loi sub a) avec dispense du second vote constitutionnel. Renvoi du texte amendé du projet de loi sub b) au Conseil d'Etat. — Projet

de loi portant approbation a) de la Convention internationale des télécommunications, signée à Montreux, le 12 novembre 1965, ainsi que de ses annexes;

b) du protocole final à la Convention internationale des télécommunications, signé à Montreux, le 12 novembre 1965;

c) des protocoles additionnels I, II, et III à la Convention internationale des télécommunications, signés à Montreux, le 12 novembre 1965, ainsi que du protocole additionnel IV, signé à Montreux, le 21 octobre 1965;

d) du protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications, concernant le règlement obligatoire des diffé-

rends, signé à Montreux, le 12 novembre 1965 (N° 1241). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation des terrains ayant constitué une plate-forme de la ligne de chemin de fer désaffectée de Diekirch à Vianden (N° 1286). Lecture de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Affaires Militaires. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

Chambre des Députés

(mois de février)

5 février 1968 : Réunion de la Commission de l'Enseignement.

6 février 1968 : Réunion de la Commission Agricole.

7 février 1968 : 37^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi autorisant l'aliénation par voie d'échange de deux parcelles domaniales sises à Esch-sur-Alzette (N° 1285). Lecture de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Les demandes en naturalisation — proclamation du résultat des votes.

8 février 1968 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

14 février 1968 : Réunion de la Commission des Bâtiments. — Réunion de la Commission du Travail et du Bureau.

20 février 1968 : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

21 février 1968 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

23 février 1968 : Réunion de la Commission des Bâtiments. — Réunion du Bureau.

Les Conséquences des Mesures de Restriction Américaines sur l'Économie Luxembourgeoise

A la suite des mesures de restriction américaines annoncées par le Président Johnson en vue de remettre en ordre la balance des paiements des Etats-Unis d'Amérique, une délégation américaine s'était rendue également à Luxembourg, comme dans toutes les autres capitales, pour en informer officiellement le Gouvernement luxembourgeois.

La délégation américaine était conduite par M. Philip Trezise, Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'O.C.D.E. Elle comprenait M. George Willis, du Département des Finances des Etats-Unis, M. John Ghiardi, du Département d'Etat américain et M. George Joseph Feldman, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg.

Au cours de sa visite à Luxembourg le 6 janvier, la délégation américaine rencontra M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie.

A l'issue des entretiens à Luxembourg, les membres de la délégation américaine, entourés des ministres luxembourgeois, donnèrent une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères à l'intention de la presse luxembourgeoise et étrangère.

Le 18 janvier, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, fit une déclaration à la Chambre des Députés sur les conséquences des mesures de restriction de la politique américaine sur l'économie luxembourgeoise. Nous reproduisons ci-après le texte de cette déclaration :

« Monsieur le Président,
Madame,
Messieurs,

Le programme de mesures, destiné à remettre en ordre la balance des paiements des Etats-Unis, a fait l'objet de nombreux commentaires de presse dont vous connaissez l'essentiel.

Le Gouvernement luxembourgeois, mis au courant officiellement le 6 janvier 1968, est donc amené à prendre attitude, ceci d'autant plus que l'un ou l'autre Député a demandé une prise de position afférente.

Il est escompté que les mesures correctives envisagées, devant porter sur différents volets de la balance de paiements, pourront réduire le déficit — évalué en 1967 entre 3,5 et 4 milliards de dollars — de 3 milliards de dollars au total.

Le programme, ramassé en 6 points, se présente d'après les premières indications de la façon suivante :

Point 1 :

Le premier point comporte une restriction autoritaire temporaire des investissements américains à

l'étranger, une distinction étant faite selon trois groupes de pays :

- blocage de nouveaux investissements directs dans les pays de l'Europe continentale et quelques autres, qui ont une balance de paiement excédentaire vis-à-vis des Etats-Unis;
- limitation des nouveaux investissements à 65% de la moyenne des années 1965-66 pour certains pays industrialisés (Royaume-Uni, Canada, etc.);
- fixation d'une limite à 110% de la moyenne 1965-66 pour les pays en voie de développement.

Le résultat escompté est de 1 milliard de dollars. Des arrangements spéciaux sont possibles dans des cas exceptionnels.

Je dirai tantôt un mot sur le rapatriement des revenus extérieurs.

Point 2 :

Des restrictions de prêts et de crédits américains à l'étranger plus sévères — au besoin par des mesures contraignantes — doivent améliorer la balance des paiements de $\pm$ 500 millions de dollars en 1968.

Point 3 :

Des économies sur les dépenses touristiques à l'étranger seront réalisées jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars, ceci grâce à une action de persuasion ou — au besoin — par contrainte législative.

Point 4 :

Une autre tranche d'économie de 500 millions de dollars est recherchée sur le plan des dépenses gouvernementales à l'étranger, sans pour autant mettre en cause des engagements NATO.

Point 5 :

Un coup de fouet sera donné aux exportations américaines dont la relance doit améliorer la balance commerciale.

On recherche :

- la promotion des ventes grâce à l'appui d'un fonds spécial;
- l'amélioration des conditions de financement des exportations.

Corrélativement, on se propose de négocier la réduction des barrières non-tarifaires, jugées préjudiciables à la position compétitive des Etats-Unis.

Il s'agit essentiellement des détaxations et taxations auxquelles sont soumises les marchandises lors du passage des frontières. Les régimes de TVA déjà appliqués en Europe et leur généralisation dans le Marché Commun sont visés.

Les Etats-Unis laissent entendre la préparation de mesures législatives compensatoires dont la nature et l'ampleur dépendraient des résultats des consultations à engager.

Une amélioration de quelque 500 millions de dollars est attendue au profit de la balance commerciale.

Point 6 :

Un dernier point du programme a pour objet des mesures visant à

- accroître les investissements et placements étrangers aux Etats-Unis par certains ajustements fiscaux;
- développer le tourisme étranger aux Etats-Unis;
- renforcer les mesures anti-inflationnistes dans l'économie américaine.

Voilà pour les traits généraux et l'information.

Il y aura évidemment des répercussions sur les économies d'autres Etats dont plus particulièrement celles des pays du Marché Commun.

Sur le plan financier, les interlocuteurs des Etats-Unis, font montre de compréhension, puisque l'effort d'assainissement correspond à ce que d'aucuns préconisent depuis des années. Sur le plan économique, des réserves et des critiques ont été admises.

Qu'en est-il pour l'économie luxembourgeoise ?

Les renseignements obtenus jusqu'ici concernent certaines propositions, alors que pour d'autres mesures les modalités d'application restent encore ouvertes, abstraction faite des répercussions qui pourront s'exercer de façon indirecte dans le Marché Commun.

Comme première approche, je dirais ceci :

1) La mesure la plus frappante et pour l'instant la plus incisive concerne le blocage des transferts de capitaux d'investissement vers l'Europe et en particulier vers le Marché Commun.

Je peux heureusement déclarer que la nouvelle situation n'aura pas des répercussions directes sur la réalisation des plus récentes décisions concernant de nouveaux investissements industriels d'origine américaine dans notre pays. L'un de ces investissements est pratiquement terminé (Uni-Royal) et le financement de l'autre (Goodyear) ne sera pas entravé.

Nous ne sommes pas engagés pour le moment dans une négociation directe avec d'autres investisseurs américains d'envergure.

Il est vrai que le blocage des investissements rend plus difficile les efforts que nous étions sur le point d'engager pour réaliser de nouveaux projets d'industrialisation.

Des extensions qui éventuellement pourraient se faire dans des entreprises existantes en activité normale peuvent cependant se trouver suspendues ou remises en question, dans la mesure où les investissements nouveaux dépendraient d'un transfert de capitaux à partir des Etats-Unis.

D'autre part, les dispositions envisagées en ce qui concerne le rapatriement des revenus extérieurs aux Etats-Unis pourraient avoir des effets au moins gênants sur les investissements de développement.

Je rappelle sous ce rapport une double ligne de conduite envisagée par les Américains et qui de-

mande encore à être définie quant aux modalités précises :

- rapatriement des revenus des investissements à l'étranger suivant la pratique observée pendant les années 1964, 1965 et 1966;
- rapatriement des revenus extérieurs y compris ceux des filiales américaines à l'étranger, en limitant leur réinvestissement possible à 35% au maximum.

2) Nous ne devons pas pour autant nous retrancher dans la résignation.

Différentes entreprises américaines importantes, établies chez nous, ont eu la possibilité de recourir de façon substantielle aux marchés des capitaux européens.

Nos banques seront donc amenées à faire de nouveaux efforts.

J'estime d'autre part que le moment est venu d'accélérer la mise en œuvre du projet de société nationale d'investissement.

Nous devons aussi adapter notre programme d'actions à la situation actuelle.

Une prospection préparatoire faite à bon escient me paraît toujours utile. Elle pourrait d'ailleurs être accentuée à l'égard d'autres pays et d'autres investisseurs potentiels.

D'autre part, il reste encore beaucoup à faire pour étudier, préparer et améliorer les infrastructures nécessaires à l'implantation de nouvelles entreprises industrielles, quelle que soit d'ailleurs l'origine des capitaux.

3) La restriction des voyages de tourisme vers l'Europe figure aussi en bonne place dans le programme américain, encore qu'il faille attendre les mesures concrètes avant de pouvoir juger.

Si nos intérêts touristiques, y compris l'activité de l'Aéroport, pouvaient bien s'en ressentir, j'ai cependant des raisons de croire que les effets conservent une importance marginale.

4) Les restrictions apportées à l'octroi de crédits par les banques et instituts financiers aux pays de l'Europe, de même que les efforts pour attirer aux Etats-Unis des capitaux d'investissement européens auront sans doute, avec le blocage des transferts de capitaux d'investissement dont j'ai déjà parlé, des répercussions sur le marché du crédit en Europe et dans la Communauté, sans qu'il, soit déjà possible d'en spécifier les effets pour l'économie luxembourgeoise.

Le marché européen des capitaux sera probablement soumis à des tensions, qui se répercuteront sur le taux d'intérêt. Tout cela ne constituera guère de stimulant pour l'expansion des affaires.

Les mesures américaines dans le domaine des échanges commerciaux, pour améliorer la balance commerciale des Etats-Unis, ont pour nous un double intérêt.

Notre premier intérêt direct est que le marché américain reste normalement accessible à nos exportations d'acier, qui sont relativement importantes.

Ce débouché absorbe en effet près de 10% de nos livraisons totales de produits laminés (1966).

On peut heureusement retenir du message du Président des Etats-Unis que la politique américaine dans le domaine du commerce international restera basée sur la promotion d'échanges libres.

Il faut suivre cependant cet aspect des choses avec vigilance.

En effet, la dégradation des prix des produits sidérurgiques à la grande exportation est déjà suffisamment prononcée. D'autre part, le reflux imposé des produits en question sur le marché européen donnerait lieu à des difficultés supplémentaires, abstraction des velléités qui existent pour canaliser les échanges intracommunautaires.

Quant à l'aspect plus général de la politique commerciale dans le contexte international, les problèmes afférents seraient à résoudre au sein de la Communauté Européenne.

Le Gouvernement se doit de reconnaître — quant au programme de mesures américaines, cet intérêt

global qu'a le monde de voir rétabli l'équilibre de la balance de paiements des Etats-Unis, compte tenu du contexte économique général et du bon fonctionnement des instruments de financement du commerce international.

Nous espérons d'autre part que différentes mesures gardent un caractère temporaire et qu'elles pourront rapidement porter des fruits.

Le Gouvernement luxembourgeois a cependant rendu attentif les représentants des Etats-Unis à ceux des aspects du programme américain d'assainissement de la balance des paiements qui nous ont paru susceptibles dans une première approche de toucher des intérêts luxembourgeois.

Il s'agit surtout du blocage des capitaux d'investissement et du rapatriement forcé des revenus, d'une part, et des mesures éventuelles de politique commerciale, d'autre part.

Il a été convenu de maintenir des contacts et d'examiner, dans un esprit de compréhension réciproque, les difficultés qui pourraient surgir et les situations spéciales qui pourraient se présenter. »

Le Recensement de la Population Luxembourgeoise

Dans le Bulletin du STATEC N° 7 de 1967, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale publie les résultats généraux du recensement de la population luxembourgeoise au 31 décembre 1966, comparés à ceux des recensements de 1947 et de 1960.

Nous reproduisons ci-après les données sur la structure de la population, publiées dans le Bulletin du STATEC :

Introduction

En vertu de la loi du 12 mai 1952 un recensement général de la population est à effectuer tous les 10 ans. Sur la base de cette loi un recensement eut lieu le 31 décembre 1960.

Mais comme depuis cette date des mouvements particulièrement intenses ont affecté la population du Grand-Duché, il s'est avéré nécessaire de procéder à un nouveau recensement avant l'écoulement de la période de dix ans. Ce recensement intermédiaire fut fixé par règlement ministériel au 31 décembre 1966. Résultats

334 790 personnes résidentes ont été recensées au 31 décembre 1966; ce nombre est en augmentation par rapport aux résultats des deux recensements précédents, à savoir de 15% par rapport à 1947 et de 8% par rapport à 1960.

Population totale par nationalité en 1947, en 1960 et en 1966

Nationalité	1947	1960	1966
	Les deux sexes		
Population totale	290 992	314 889	334 790
Population luxembourgeoise	261 850	273 373	278 057
Population étrangère ...	29 142	41 516	56 733
Italie	7 622	15 708	24 902
Allemagne	7 525	7 941	7 950
Belgique	3 645	5 232	5 968
France	3 660	5 003	7 168
Pays-Bas	140	1 763	2 446
Espagne	68	94	1 665
Portugal	8	26	1 147
Autres pays ¹	2 814	3 100	3 100
Sans nationalité	3 646	2 533	2 384
Sans indication	14	116	3

¹ Y compris nationalité indéterminée.

Sexe et état matrimonial

Quant aux proportions des deux sexes dans la population totale, on constate que depuis 1947 le

sexe féminin prédomine, et que cette prédominance s'accroît même légèrement d'un recensement à l'autre : 501⁰/₀₀ en 1947, 506⁰/₀₀ en 1960 et 508⁰/₀₀ en 1966, alors que, avant la dernière guerre, l'effectif masculin l'emportait sur celui des femmes. Les pertes de la dernière guerre ont affecté dans une plus forte mesure la population masculine. D'autre part, quoique la natalité masculine soit plus forte que la natalité féminine, la mortalité masculine est supérieure à tel point que l'excédent des naissances sur les décès est plus élevé en ce qui concerne les femmes. Enfin la libéralisation des prescriptions en matière de circulation des travailleurs et la possibilité offerte aux travailleurs étrangers de se faire accompagner par leur famille ont réduit l'importance d'un facteur agissant en sens inverse.

*Population totale par sexe et état matrimonial
en 1947, en 1960 et en 1966*

Sexe et état matrimonial	1947	1960	1966
Population totale	290 992	314 889	334 790
Sexe masculin	145 096	155 481	164 575
Sexe féminin	145 896	159 408	170 215
Sexe masculin	145 096	155 481	164 575
Célibataires	71 780	69 085	73 436
Mariés	66 253	78 587	81 974
Séparés		1 107 ¹	2 575 ²
Veufs	6 207	5 716	5 519
Divorcés	856	986	1 071
Sexe féminin	145 896	159 408	170 215
Célibataires	64 101	62 160	65 887
Mariés	65 998	77 080	81 664
Séparés		1 285 ¹	1 919 ²
Veufs	14 810	17 514	19 290
Divorcés	987	1 369	1 455

¹ 1960 : Séparés légalement

² 1966 : Séparés de fait.

En examinant la ventilation d'après l'état matrimonial, on constate que la proportion des célibataires — aussi bien hommes que femmes — a diminué de 5 points de 1947 à 1960 et est restée stationnaire de 1960 à 1966 et que les parts des mariés ont suivi un mouvement inverse.

C'est que le taux de nuptialité, ayant fortement baissé pendant la dernière guerre, s'est relevé notablement les années suivantes par la conclusion de nombreux mariages qui avaient dû être retardés en raison des hostilités; dès 1948 la courbe descend, mais lentement.

La part des personnes veuves et divorcées dans la population est plus grande pour le sexe féminin que pour le sexe masculin : la longévité des femmes est supérieure à celle des hommes (en 1966 étaient âgés de 60 ans et plus 19,3% des femmes et 16,6% des hommes) et les cas de remariage sont relativement moins fréquents chez les femmes que chez les hommes. Pour le sexe masculin on observe une diminution du nombre des veufs; le nombre des hommes

divorcés n'a augmenté que dans la même proportion que la population masculine. Quant aux femmes veuves et divorcées, leur nombre a augmenté aussi bien en valeur absolue qu'en proportion.

Groupes d'âge

Si on étudie le tableau concernant la distribution de la population par grands groupes d'âge, on est amené à faire les constatations suivantes :

- De 1947 à 1966, le groupe des « actifs » s'accroît de 7,0% seulement, alors que la population totale augmente de 15,1%;
- pendant la même période, le groupe des « enfants » augmente de 30,7% et celui des « retraités » augmente même de 42,4%;
- aussi la proportion des âgés productifs dans la population totale descend de 70,7% en 1947 à 65,7% en 1966, alors que les parts de ceux qui ne travaillant pas encore et de ceux qui ne travaillent plus vont en augmentant (resp. 19,8% et 9,5% en 1947 contre 22,6% et 11,7% en 1966).

La ventilation par groupes quinquennaux d'âge montre que par suite de la reprise de la natalité, dont le taux est monté de 14,4⁰/₀₀ en 1947 à 15,5⁰/₀₀ en 1966 après avoir passé par 16,1⁰/₀₀ en 1959, la base de la pyramide des âges s'est sensiblement élargie pendant les 19 années sous revue.

En 1966, l'effectif du groupe d'âge de 45 à 49 ans (personnes nées de 1917 à 1921) est anormalement bas à cause du déclin de la natalité pendant la première guerre mondiale. Le groupe de 40 à 44 ans (années de naissance 1922 à 1926) marque également par rapport au groupe voisin un net recul qui est dû au fait que pendant la dernière guerre près de 3 000 jeunes gens, enrôlés de force par l'ennemi, sont tombés ou ont été portés disparus. Le groupe d'âge de 35 à 39 ans (années de 1927 à 1931), le plus nombreux de tous, correspond à la dernière génération née avant la grande crise économique; les effets de la crise se montrent dans les groupes (30-34 ans, 25-29 ans) nés entre 1932 et 1941. La classe née de 1941 à 1946 (20-24 ans) est réduite par suite d'une natalité fortement en baisse pendant la deuxième guerre. Dans les 3 classes les plus jeunes, une légère reprise démographique apparaît.

Nationalité

L'examen des données concernant la nationalité conduit aux remarques suivantes :

Si la population luxembourgeoise n'a augmenté de 1960 à 1966 que de 6%, la population étrangère a presque doublé pendant la même période. La part des étrangers dans la population totale qui était de 10% en 1947 est montée à 16,9% en 1966.

Les Italiens, qui en 1947 constituaient déjà l'élément prépondérant, sont maintenant trois fois plus nombreux (24 902 contre 7 622) et représentent actuellement 43,9% des étrangers. Le nombre des Allemands, après s'être accru de 5,5% entre 1947 et 1960, est resté stationnaire depuis lors. L'effectif des Belges a augmenté de 63,7% entre 1947 et 1966. La colonie française, en passant de 3 660 unités en

1947 à 5 003 en 1960 et à 7 168 unités en 1966, a presque doublé son effectif pendant les 19 dernières années. L'immigration néerlandaise s'est développée seulement après 1947; de 140 en 1947, le nombre des Néerlandais est passé à 1 763 en 1960 et à 2 446 en 1966 (17,5 fois plus qu'en 1947). Les Espagnols

et les Portugais sont des éléments d'immigration récente; alors que les effectifs afférents se comptaient par dizaines seulement aux deux recensements antérieurs, ils sont maintenant respectivement de 1 665 et de 1 147. Le groupe des apatrides va en diminuant de recensement en recensement.

Population totale, population luxembourgeoise et population étrangère par type d'activité et suivant le sexe en 1947, en 1960 et en 1966

Types d'activité	1947			1960			1966		
	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes	Sexe masculin	Sexe féminin
Population totale									
Tous types d'activité	290 992	145 096	145 896	314 889	155 481	159 408	334 790	164 575	170 215
Population active	135 139	96 414	38 725	128 475	93 903	34 572	130 687	95 189	35 498
Population non active ...	155 853	48 682	107 171	186 414	61 578	124 836	204 103	69 386	134 717
Personnes non actives indépendantes	19 604	10 770	8 834	35 927	19 379	16 548	43 485	22 218	21 267
Personnes à charge	132 637	35 592	97 045	147 168	40 589	106 579	159 149	46 305	112 844
Personnes en institutions	3 612	2 320	1 292	3 319	1 610	1 709	1 469	863	606
Population luxembourgeoise									
Tous types d'activité	261 850	129 686	132 164	273 373	134 265	139 108	278 057	135 920	142 137
Population active	119 642	85 530	34 112	108 492	79 584	28 908	105 809	77 024	28 785
Population non active ...	142 208	44 156	98 052	164 881	54 681	110 200	172 248	58 896	113 352
Personnes non actives indépendantes	...	...	...	32 904	17 632	15 272	39 809	20 312	19 497
Personnes à charge	...	...	...	128 932	35 583	93 349	131 255	37 918	93 337
Personnes en institutions	...	...	...	3 042	1 466	1 579	1 184	666	518
Population étrangère									
Tous types d'activité	29 142	15 410	13 732	41 516	21 216	20 300	56 733	28 655	28 078
Population active	15 497	10 884	4 613	19 983	14 319	5 664	24 878	18 165	6 713
Population non active indépendante	13 645	4 526	9 119	21 533	6 897	14 636	31 855	10 490	21 365
Personnes non actives ...	...	...	...	3 023	1 747	1 276	3 676	1 906	1 770
Personnes à charge	...	...	...	18 236	5 006	13 230	27 894	8 387	19 507
Personnes en institutions	...	...	...	274	144	130	285	197	88

Si on a relevé ci-dessus la prédominance du sexe féminin dans la population totale, ceci n'est pas vrai si on considère la seule population étrangère; de tout temps les immigrants ont compris plus d'hommes que de femmes.

Population active

Ici il y a lieu d'émettre certaines réserves quant à la valeur des résultats et leur comparabilité.

En effet, les questions sur l'activité économique se prêtent à des interprétations divergentes d'un individu à l'autre et d'un recensement à l'autre, et ce aussi bien au stade de la fourniture des réponses par les recensés qu'au stade de la fourniture des réponses par les agents du service statistique. Une certaine prudence est donc recommandée aux utilisateurs de ces chiffres. Il se peut que certains chiffres de 1947 pèchent par excès.

En passant de 135 139 unités en 1947 à 130 687 en 1966, la population active aurait subi une réduction de 3,3%, alors que la population totale s'est accrue pendant la même période de 15%. La part de la population active dans la population totale qui était en 1947 de 46,4% est descendue à 40,8% en 1960 et à 39,0% en 1966. Cette baisse s'explique notamment par l'accroissement du nombre des crédiendaires et des retraités.

Si l'on considère la nationalité des personnes actives, on constate que la réduction de la population active indigène : —9,3% de 1947 à 1960 et —2,5% de 1960 à 1966. Les travailleurs étrangers ont, par contre, fortement augmenté en nombre : +28,9% de 1947 à 1960, +24,5% de 1960 à 1966, soit une augmentation de 60,5% en 1966 par rapport à 1947.

La répartition de la population active par branche fait voir que l'évolution est très inégale d'une branche à l'autre, aussi bien en direction qu'en intensité.

Les mouvements les plus impressionnants sont, d'une part, la forte diminution de la population active agricole (—44,9% de 1947 à 1960, —24,7% de 1960 à 1966, —58,5% de 1947 à 1966), et d'autre part, la progression très sensible de la population travaillant dans le secteur de la distribution (+33,8%, +17,4%, +57,0%).

Dans les industries manufacturières, le nombre des actifs est passé de 39 591 en 1947 à 41 961 en 1960 (+6,0%) et à 43 984 en 1966 (11,1% par rapport à 1947).

Le personnel occupé dans les usines sidérurgiques, qui, de 1947 à 1960, avait augmenté de 29,1% a légèrement baissé depuis (—0,9%), tandis que l'effectif des industries extractives est en régression constante et substantielle (—14,5% de 1947 à 1960, —42,4% de 1960 à 1966).

Une nette progression est constatée dans la branche « Bâtiment et travaux publics » (+30,0% par rapport à 1947).

Le secteur des services et celui des transports marquent également des taux d'augmentation de resp. 16,5% et 6,9% (1966-1947).

Le groupe le plus important en nombre est celui des ouvriers avec 60 297 unités et 46,1% de la population active; ce pourcentage est le même qu'aux deux recensements précédents.

Le deuxième groupe est constitué actuellement par les employés; en 1947, ceux-ci n'occupaient que le quatrième rang après les ouvriers, les patrons et les aidants familiaux. Pour les deux derniers groupes cités, des diminutions appréciables sont constatées par rapport à 1947 : —22,8% pour les patrons, —56,2% pour les aidants.

Il est intéressant d'examiner maintenant les effectifs par statut à l'intérieur de chaque branche d'activité. S'il a été indiqué plus haut que la population rurale est en constante régression, on peut constater que les effectifs de tous les statuts sont touchés par ce mouvement : patrons (—20 522 unités ou —39,5% par rapport à 1947), aidants familiaux (—12 470 unités ou —64,4%), ouvriers agricoles (—3 767 unités ou —78,1%) et employés (—25 unités ou —20,8%).

Il est en général de même pour la branche des industries extractives.

Dans les industries manufacturières, la population active totale a augmenté; les employés ont doublé leur effectif par rapport à 1947, les aidants ont progressé d'un quart et les ouvriers de près de 10%; le nombre des patrons, par contre, a diminué notablement : 2 822 personnes en 1966 contre 5 212 en 1947, soit —45,9%.

Pour le bâtiment, la situation est analogue : régression du nombre des patrons et nette progression des employés et des ouvriers.

Parmi les branches énumérées, c'est la branche groupant le commerce, les banques, les assurances et les affaires immobilières, qui accuse le taux d'augmentation le plus haut (+57,0%) par rapport à 1947; le groupe des patrons a augmenté de 12,9% et ceux des employés et des ouvriers ont tous les deux plus que doublé; les aidants, par contre, sont de 29,2% moins nombreux qu'en 1947.

Pendant la période sous revue, le nombre des patrons dans la branche des transports a régulièrement baissé, alors que dans les services il a suivi un mouvement inverse.

Population active par branche d'activité en 1947, en 1960 et en 1966

Branches d'activité	Nombres absolus		
	1947	1960	1966
Les deux sexes			
Toutes branches	135 139	128 475	130 687
0 Agriculture, sylviculture, pêche	35 076	19 325	14 554
1 Industries extractives	3 814	3 262	1 880
2/3 Industries manufacturières	39 591	41 961	43 984
dont : Industrie sidérurgique	(18 287)	(23 612)	(23 404)
4 Bâtiment et travaux publics	9 186	10 701	12 024
5 Electricité, gaz, eau	824	722	825
6 Commerce, banques, assurances, affaires immobilières	11 732	15 692	18 422
7 Transports, entrepôts et communications	8 555	8 612	9 144
8 Services	25 510	28 186	29 728
9 Activités mal désignées	851	14	126

Le groupe des employés a notablement augmenté de 1947 à 1960 aussi bien dans les transports que dans les services, alors que celui des ouvriers a baissé dans les deux branches. Les bonds quelque peu spectaculaires constatés entre 1947 et 1960 en ce qui concerne les employés des transports (+70,2%) et les ouvriers de la même branche (—68,0%) sont dus au fait que, lors de la codification des bulletins de dénombrement, un certain nombre d'agents du chemin de fer ont été considérés en 1947 comme ouvriers qui, en 1960 et 1966, ont été classés dans les employés.

Le Triangle Sarre - Lorraine - Luxembourg

Le 26 janvier 1968 a eu lieu à Metz, sous la présidence de M. Jacques Chirac, Secrétaire d'Etat français aux Affaires Étrangères, l'assemblée générale du Comité d'Aménagement et du Plan d'Équipement de la Moselle, en présence de nombreuses personnalités du monde économique de la Sarre, du Grand-Duché et de la Lorraine.

A cette réunion prirent part outre M. Jacques Chirac, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Économie Nationale et de l'Énergie du Grand-Duché, M. Helmuth Bulle, Ministre des Finances et des Travaux Publics de la Sarre, M. Pierre Dupuch, Préfet de la région lorraine et M. Mondon, député-maire de la Ville de Metz.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Yves Guermont, Président du Comité d'Aménagement et du Plan d'Équipement de la Moselle, qui exposa un programme commun pour l'ensemble inter-régional et international Lorraine-Sarre-Luxembourg, par le Ministre luxembourgeois de l'Économie Nationale, par le Ministre sarrois et par le Secrétaire d'Etat français, qui esquissèrent les perspectives touchant à la réalisation d'un ensemble économique international sur le tracé naturel du triangle lourd Lorraine-Sarre-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Économie Nationale :

« Il est d'un excellent augure que le Comité d'Aménagement et de Plan d'Équipement de la Moselle a invité des représentants gouvernementaux de la France, de la Sarre et du Grand-Duché à prendre la parole à l'occasion de son assemblée générale. Personnellement je tiens à remercier vivement les organisateurs de leur initiative salubre.

Votre potentiel industriel rayonne et votre infrastructure économique se prolonge au-delà des frontières politiques qui s'estompent. J'en dirai tantôt un mot.

Vous avez une Foire Internationale qui documente la place de charnière de la Lorraine et dont l'attrait sur mes compatriotes et sur moi-même est irrésistible.

Nous observons les grands efforts de restructuration de la Lorraine, et il m'incombe d'expliquer certaines des raisons qui plaident pour la prise en compte des problèmes dans l'optique d'une grande région suprafrontalière.

Nous voyons vos problèmes qui résultent de l'évolution structurale de la houille, des mines de fer et de la sidérurgie. Nous savons que l'adaptation, le remodelage et le progrès technique donnent lieu à des difficultés d'emploi. Si la jeunesse lorraine est un atout, il n'en faut pas moins que des emplois soient créés pour une population avide de travailler.

Bien sûr, des remèdes sont mis en œuvre en vue de reclasser la main-d'œuvre et de réorienter les activités.

Les Houillères du bassin de Lorraine, prises dans le mouvement de récession générale, n'en fournissent pas moins un contingent important de la production nationale.

Les efforts en carbo- et pétrochimie ont été conjugués.

Dans le secteur chimique, je ne cite que 3 maillons essentiels d'un programme ambitieux :

- la raffinerie de pétrole sarro-lorraine,
- l'unité d'ammoniaque de Carling,
- l'usine d'éthylène et de propylène.

Sur le plan de la mise en valeur de zones industrielles, retenons l'aménagement de deux importants sites industriels de près de 300 ha, l'un à la faveur d'un concours financier de l'ancienne CECA, l'autre au titre du V^e plan.

Quant à la sidérurgie, gardons à l'esprit que la Convention Etat-Sidérurgie ne manquera pas de relancer les investissements, et que le mouvement de concentration fait promouvoir la trilogie Sidelor, de Wendel et la Mosellane au 4^e rang dans l'Europe des Six, avec une production de 7,2 millions de tonnes.

Voilà des exemples qui montrent que l'intervention correctrice à effet immédiat, et l'action programmée à plus long terme peuvent se combiner utilement dans une région industrialisée, qui donne des signes d'essoufflement.

Le fait d'énoncer ces exemples, parmi d'autres, démontre qu'un cadre d'opération régional étrié risque l'éclatement. Deux données de base imposent la mise en compte du triangle Lorraine-Sarre-Luxembourg, auquel j'ajouterais volontiers le Sud de la Province belge du Luxembourg.

Le gisement sarro-lorrain s'étend, en effet, de Faulquemont à Neunkirchen. Les gisements de minerai de fer s'étendent de Nancy à Briey et jusqu'au Sud du Grand-Duché.

Dois-je faire valoir les ramifications de notre industrie sidérurgique, les prolongements de part et d'autre de la frontière, l'importante contribution du minerai de fer lorrain dans le lit de fusion de nos hauts fourneaux ?

Le Dr Kolshoven des Saarbergwerke, dans une étude fondamentale de mai 1965, a ramassé d'une façon suggestive les données économiques de base du triangle lourd.

Le projet commun SARRLOR, qui associe les Saarbergwerke, les Houillères de Lorraine et plusieurs sociétés pétrolières montre l'intérêt d'une industrie commune d'envergure. Des oléoducs vont relier les installations, au delà des frontières, à partir de Strasbourg jusqu'à Perl, qui sera doté d'une usine de production d'urée et d'engrais.

Notons que ce projet de coopération d'envergure effleure seulement tout juste la frontière luxembourgeoise.

Dois-je faire valoir l'intérêt de la Moselle canalisée, avec son trafic qui gagne en importance, pour

retenir que le bénéfice d'être „désenclavé", si essentiel pour la Lorraine, est également acquis dans une certaine mesure au profit de mon pays ?

Bien sûr, nos amis sarrois soulignent à juste titre la coupure qui les gêne et qu'il conviendra d'aménager. N'est-ce pas déjà une raison suffisante pour réfléchir collectivement ?

Nous avons des problèmes et des intérêts en commun qui découlent de notre appartenance au triangle lourd. Et puis, la soudure des trois compartiments dans lesquels nos activités se heurtent encore à des barrières de toutes sortes, rehausserait la grande région du triangle lourd au rang de 2^e centre industriel de l'Europe.

L'enjeu est donc immense et ce n'est certainement pas trop tôt pour raisonner et pour agir en termes d'économie régionale.

Je me dispense volontiers de faire le point en matière de régionalisme, à propos duquel existe une floraison d'études, de congrès, de vœux et — d'équivoques.

Retenons-en un fil conducteur qui concilie la théorie et le pragmatisme et, ce qui plus est, fait ressortir l'urgence de la concertation. L'action régionale n'est pas l'égalisation intégrale. Elle se situe dans un ensemble de mesures de politique active sur les plans économique et social.

Il s'agit d'accorder les mesures en fonction des situations propres à chaque région et sous-région, de lancer des actions motrices là, où la correction est requise et d'adapter les équipements à des besoins de caractère et d'intensité variables selon les zones intéressées.

Le rôle d'animateur économique de l'Etat est parfaitement conciliable avec l'intervention déconcentrée de la région.

L'intégration économique se développe à partir d'un noyau, fait son œuvre à l'échelle régionale, gagne le plan national, pour trouver l'ouverture vers l'économie de grand espace. Le développement économique et la collaboration humaine qui en constituent le cadre, rappellent l'image du mouvement centrifuge : l'action régionaliste en vase clos risque la stérilité.

L'intégration économique en cours impose dès lors une règle de conduite logique. Assurément, le rôle de l'Etat reste prédominant et les formules toutes faites n'ont pas encore été trouvées en matière de régionalisme.

La politique régionale, partie intégrante de la politique active des Etats sera une des facettes de la politique communautaire que l'intégration finira par forger.

Cela étant, il devient urgent de devancer le courant qui se dessine, en mettant en commun nos atouts dans une grande région que le bon sens et les données naturelles poussent à la soudure.

Cette approche théorique m'amène donc à préconiser le dialogue, l'étude en commun et la programmation concertée, le tout compte tenu des règles de jeu inscrites dans les traités d'intégration.

Où et comment faudra-t-il manier le levier ?

Le Dr Osthoff, dans une analyse pénétrante, présentée à l'occasion du colloque de Mondorf-les-Bains, le 11 juin 1966, a assigné à la politique régionale dans le triangle lourd trois objectifs essentiels :

- la mise en commun des efforts en vue d'une croissance harmonieuse,
- la solution aux problèmes découlant des nouvelles données de la Canalisation,
- la coordination en matière d'infrastructure.

Le colloque de Mondorf a donné lieu à l'institution d'un groupe tripartite d'industriels, qui après un long démarrage, semble être à pied d'œuvre.

Je puis donner mon accord avec la création d'autres groupes d'études appelés à faire un travail efficace. Je préconise surtout l'établissement de contacts entre administrations chaque fois que cela se révèle utile. Mais je mets en garde devant la création de ces nombreuses commissions dont la mise en œuvre camoufle l'absence d'idées et n'a d'autre but que de remettre aux calendes grecques la nécessaire concertation.

Ce qui se recommande, c'est l'étude prospective et le travail en profondeur. Il faut que s'y ajoute la volonté de faire du travail utile et d'attaquer les problèmes à bras-le-corps.

Pour ce travail les domaines les plus variés se signalent à notre attention. Je n'essayerai pas d'en dresser un catalogue exhaustif.

L'infrastructure des communications est essentielle. Nous avons tous un intérêt de disposer de voies qui se joignent, au lieu de celles qui ajoutent au compartimentage ou débouchent sur des impasses. Des progrès se dessinent et c'est avec un vif intérêt que j'ai constaté, en venant, l'avancement des travaux d'élargissement de la route qui relie Thionville à Luxembourg.

Nous gagnons aussi à confronter nos vues sur l'évolution des richesses qui caractérisent le triangle minier et sidérurgique, à voir ensemble comment nous pouvons faciliter les adaptations et renforcer notre outil. L'intégration que nous souhaitons plus poussée à l'échelle de notre région obéit à certaines règles fondamentales de marché et de fonctionnement dont le jeu ne souffre aucune entrave.

L'industrialisation, étant donné le vide d'industries de transformation et la nécessité d'installer des unités de substitution, nécessite aussi d'être examiné ensemble, afin d'éviter le gaspillage économique et la mise en place d'industries qui se gênent au lieu de se compléter.

La collaboration présente sous ce rapport un éventail fort étendu. Elle va des projets communs et des investissements concertés jusqu'à la soustraction. Les interconnexions énergétiques, en attendant la définition d'une politique énergétique communautaire, demandent également l'examen commun.

Parlerais-je enfin des entraves de toute sorte qui gênent la circulation des marchandises ? Une aire de 16 000 km² avec 3 millions de consommateurs, ne bénéficiera de la force motrice des échanges que dans la mesure où se crée un marché unifié et solidaire.

La collaboration peut s'amplifier finalement par le renforcement des échanges touristiques et culturels.

Voilà une palette riche et diversifiée de points qui sollicitent l'étude et l'initiative.

Nous sommes assez réalistes pour reconnaître que tout ne sera pas possible tout de suite. Il n'est pas trop tôt de trouver des solutions pragmatiques, ne fût-ce que pour avoir des suggestions précises à formuler au moment où la nouvelle directive générale des Communautés européennes pour la politique régionale se verra en présence d'aspirations profondes de la grande région Lorraine-Sud du Luxembourg belge - Grand-Duché de Luxembourg - Sarre.

Au terme de mon allocution, je me rends compte qu'au message de sympathie initial, à la compréhension des problèmes qui sont les vôtres, j'ai ajouté une

série de considérations théoriques et pratiques sur la grande région. C'est le propre d'un Ministre qui parle, de glisser vers les problèmes qui lui tiennent à cœur et le préoccupent.

Il me reste à adresser des mots d'encouragement au CAPEM et à lui souhaiter que son dynamisme se déploie de plus belle. Le concours de mes services lui est acquis.

Au delà du bon voisinage, Messieurs, et des liens multiples qui se tissent entre nous, je garde la conviction que nous pouvons nous outiller plus efficacement dans une région solidaire, qui demande à être charpentée plus fortement.

Toute nouvelle rencontre avec Metz et la Lorraine, avec leurs problèmes, leur volonté de renouveau, leurs inquiétudes, mais aussi leurs espérances et leurs ressources, me confirme dans ce sentiment. »

La Rencontre à Luxembourg des Écrivains, Savants et Hommes Politiques en exil de 1933 à 1945

A Luxembourg a eu lieu, les 17 et 18 janvier 1968, une rencontre des écrivains, des savants et des hommes politiques exilés de 1933 à 1945.

Parmi les diverses manifestations organisées à cette occasion sous le haut patronage de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et des Affaires Culturelles et de Monsieur Willy Brandt, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, figuraient l'ouverture d'une exposition sur la littérature des exilés et une table ronde sur le thème : « Nazisme, Résistance, Exil et leur signification pour le monde d'aujourd'hui ».

La séance solennelle d'ouverture de la rencontre des exilés à Luxembourg eut lieu au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, en présence des membres du Corps diplomatique, du Président honoraire de la Chambre des Députés, du Président de la Chambre des Députés, du Président, du Vice-Président et de plusieurs membres du Gouvernement, du Président du Conseil d'Etat, de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, de nombreuses personnalités luxembourgeoises, d'importantes délégations des mouvements de résistance et d'associations patriotiques du Grand-Duché, ainsi que des personnalités qui furent obligées de s'exiler pour fuir le régime nazi.

Parmi celles-ci on remarquait notamment M. Willy Brandt, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, M. le professeur Dr Walter Fabian, de Cologne, M. le Dr Richard Friedenthal, de Londres, M. le professeur Dr Max Horkheimer, de Lugano, M. Hans Albert Kluthe, d'Esch-

wege, M. Waldemar von Knöringen de Munich, M. le Dr Edwin Maria Landau, de Zurich, M. le Professeur Dr Cuno Lehrmann, de Berlin-Wurzburg, M. le professeur Dr Golo Mann, de Zurich, M. le professeur Dr Hans Mayer, de Hannover, M. le sénateur Heinrich G. Ritzel, de Michelstadt, M. Jean Améry, de Bruxelles, M. le Dr Joseph Cohn, de Zurich, M. Alfred Frisch, de Paris, le Révérend père Paulus Gordan, O.S.B., du cloître de Beuron, M. Alfred Mozer, de Bruxelles, M. Carl Rabus, de Bruxelles, Mme le Dr Eva Reichmann, de Londres, M. le professeur Dr Werner von Simson, de Fribourg, M. le Dr Johannes Schauff, de Munich, M. Erwin Schoettle, Vice-président du Parlement allemand, M. Harry Schulze-Wilde, de Munich et M. Gottfried Treviranus, Ministre e. r., de Palerme.

Au cours de la séance solennelle, qui était encadrée d'un programme musical exécuté par le grand orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction du maître Louis de Froment, des discours furent prononcés successivement par S. Exc. M. Carl H. Lueders, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et des Affaires Culturelles, S. Exc. M. Willy Brandt, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne et par M. le professeur Golo Mann, de Zurich.

Nous reproduisons ci-après le texte des trois premiers discours :

**Discours de S. Exc. Monsieur Carl H. Lueders,
Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg**

« Wie ist es zu diesem Treffen der Exilierten in Luxemburg gekommen ? Und was ist mit dieser Veranstaltung beabsichtigt ?

I. — Kristallisationspunkt war zunächst zweifellos die Ausstellung „Exil-Literatur 1933-45“.

Und hierzu gleich zwei Randbemerkungen, die auch für die Teilnehmer des Treffens gelten :

1. Wohlgemerkt : Nicht *deutsche* Exil-Literatur; denn auch andere Europäer sind erfaßt, die vor dem Nazi-Terror fliehen mußten. Ich denke z. B. an die Österreicher Stefan Zweig und Franz Werfel.

2. Und auch nicht: „Emigranten-Literatur“, sondern „Exil-Literatur“. Wie heißt es bei Brecht ? :

Emigranten, das heißt doch Auswanderer. Aber wir wanderten doch nicht aus, aus freien Entschluß wählend ein anderes Land . . . Sondern wir flohen. Vertriebene sind wir. Verbannte. Und kein Heim, sondern ein Exil soll das Land sein, das uns aufnahm.

Soweit Brecht und der Ausgangstatbestand.

Aber viele haben sich dann im Exil von dem Land und Volk, von dem sie verraten wurden, für immer abgewandt, haben für die neue, menschlichere Heimat votiert und sind so Emigranten geworden. Und trotzdem fühlen auch diese sich oft auch heute noch der deutschen Kultur verbunden, besonders natürlich Schriftsteller.

Doch dieses Treffen will nicht unterscheiden. Es gilt allen, die von dem harten Schicksal des Exils betroffen waren, allen, die durch dieses Erleben über die Enge einer Nation, über die Scheuklappen nationalbeschränkten Denkens hinausgewachsen sind.

II. — Neben der Ausstellung gibt es noch einen zweiten Grund für dieses Treffen. Vor sieben Monaten war Herr Bundesminister Brandt von Herrn Minister Grégoire namens und im Auftrage eines luxemburgischen Widerstandsverbandes hierher eingeladen worden. Sein Kommen hatte sich damals im letzten Augenblick wegen des Krieges im Nahen Osten zerschlagen. Dieser Besuch soll jetzt nachgeholt und erweitert werden : Es soll eine Begegnung zwischen unseren Ehrengästen aus dem Exil und den führenden Persönlichkeiten der luxemburgischen Resistenz stattfinden.

Beide Teile haben in verschiedener Form dem Nazismus Widerstand entgegengesetzt : Die *einen* haben, als die Katastrophe über Europa hereingebrochen war, der Gewalt mit Leib und Leben im Untergrund Gewalt entgegengesetzt — Herr Minister Grégoire hat so fünf lange Jahre seines Lebens im KZ verbringen müssen. Die *anderen* haben sich, um das drohende Unheil beizeiten abzuwenden, mit den Waffen des Geistes, mit demokratischen Mitteln der Machtergreifung Hitlers widersetzt. Sie haben dann, als sich dieser Widerstand als erfolglos erwies, den Weg in das Exil gefunden. Was hätte es z. B. für

aufrechte Sozialdemokraten, die sich selbst dem Ermächtigungsgesetz 1933 nicht beugten, für einen Sinn gehabt, in der Heimat zu bleiben, wo man doch nur Verhaftung, KZ und vielleicht den Tod zu erwarten hatte, wie es schon vorher das Schicksal der meisten Kommunisten geworden war.

III. — Diese Begegnung von Exil und Widerstand sollte nun nicht im Zeichen historischer Reminiszenz stehen. Sie sollte eine Ausstrahlung haben, von der das staatsbürgerliche Bewußtsein unserer Tage gerade auch in der Bundesrepublik berührt wird. Deshalb bin ich dankbar, daß die deutsche Presse und der deutsche Rundfunk diesem Treffen durch Anwesenheit zahlreicher und prominenter Vertreter ihre Aufmerksamkeit zugewendet haben. Ich wünschte nämlich, unsere junge Generation würde sich — mehr als es im allgemeinen der Fall ist — Menschen Ihres Schlages aus Exil und Widerstand zum Vorbild nehmen. Mit Interesselosigkeit und Gleichgültigkeit gegenüber dem politischen Geschehen werden wir bei aller Konzentration auf das berufliche Vorankommen unsere innere Freiheit nicht bewahren. Auch nicht dadurch, daß wir die Grundlagen unserer staatlichen und gesellschaftlichen Ordnung einreißen, wie es eine Minorität unserer deutschen Studentenschaft in jugendlichem Sturm und Drang praktiziert. Sicherlich hat die ältere Generation — ich spreche jetzt von der Generation meiner Eltern — vor 35, 40 Jahren versagt. Und meine Generation, der nichts erspart blieb, wird von den Jungen in Deutschland erst recht nicht als Autorität und Vorbild anerkannt. Eine Jugend ohne Vorbilder, das ist unsere Situation. Eine Jugend mit falschen Vorbildern, das war die Situation von 1933. Das ist noch schlimmer. Ich habe selbst den Weimarer Staat noch bis zuletzt auf der Schulbank erlebt und weiß, wie leicht junge Menschen dem politischen Irrtum erliegen. Denn aus eigenem bringen sie ja keine Erfahrungen und keine politische Urteilsfähigkeit mit. Deshalb müssen heute diejenigen aktiviert werden, die der Jugend aus ihrem Erleben Wesentliches zu sagen haben über den Nationalismus und seine Gefahren, über die freiheitliche Demokratie und ihre Verteidigung. Und dazu gehören auch Sie, meine Damen und Herren aus dem Widerstand und aus dem Exil, die Sie in Ihrem Leben eine klare und kompromißlose Haltung bewiesen haben. Und das führt mich zu einem weiteren Punkt, der Sie sicherlich in Ihren Gesprächen beschäftigen wird :

IV. — Fast täglich, wenn ich die Luxemburger Zeitungen aufschlage, lese ich von restaurativen Erscheinungen in Deutschland, von einer Zeitung der Bundesrepublik — *nomina sunt odiosa* —, die ungestraft Schmähungen über verdiente Politiker ausspricht, die — ohne zur Rechenschaft gezogen zu werden — selbst die benachbarten deutschen Freunde mit Schmutz bewirft, auch Sie, meine Herren vom luxemburgischen Widerstand. Ich lese von einer Partei, deren Abkürzung und Programm Assoziationen

an angeblich Bewältigtes auslöst, wohl auch auslösen will, die in einigen Bundesländern auf Anhieb 5—6 Prozent der Wählerstimmen, in einem Fall sogar 8 Prozent, auf sich vereinigen konnte. Und das trotz der Ungunst der Umstände. Denn die Nazis verdankten einst ihre Wahlsiege weitgehend der Weltwirtschaftskrise zu Anfang der 30er Jahre. Heute aber bestehe eine leidlich gute wirtschaftliche Situation mit wenig Arbeitslosen und gutem Verdienst. Wenn so etwas geschieht am grünen Holze, — so höre ich — was wird am dürren werden?

Es gibt noch andere Phänomene, die einen nachdenklich werden lassen, aber sie sind nicht so greifbar, wenngleich sie als Symptome einer weiteren Meinungsverschiebung ernst zu nehmen sind.

Luxemburg, meine Damen und Herren, hat mehr als viele meiner Landsleute ahnen, unter dem Nazismus gelitten. Ist es verwunderlich, daß man hier diese innenpolitische Entwicklung am rechten Flügel der bundesdeutschen Parteien mit Aufmerksamkeit, ja mit Sorge verfolgt? Man erwartet von diesem Treffen — und viele hiesige Freunde haben es mir gegenüber offen zum Ausdruck gebracht, daß in den Reden bis hin zur Podiumsdiskussion am morgigen Tage der Bogen von der Vergangenheit bis zur Gegenwart gespannt wird. Man sieht Sie, verehrte Ehrengäste, die Sie nach Luxemburg gekommen sind, als *par excellence* legitimiert an, Ihre Erfahrungen aus der Weimarer Zeit darzulegen, aus diesen Erfahrungen Rückschlüsse für die Gegenwart zu ziehen sowie auf Säumnisse und Fehler hinzuweisen, die nach Ihrer Ansicht heute gemacht werden. Sie werden dabei sicherlich auf die Fragen eingehen, die hier oft im Gespräch an mich herangetragen werden, wie etwa:

1. Gibt es Parallelen zwischen Weimar 1928 und Bonn 1968?
2. Unterschätzt man damals wie heute die kleine, unbedeutende nationalistische und antidemokratische Minorität?
3. Fehlt es damals wie heute an praktikablen straf- und verfassungsrechtlichen Schutzbestimmungen, und warum kann man sie nicht schaffen?
4. Trauen Sie Ihren Karlsruher Verfassungsrichtern, die wohl über ein solches Parteiverbot und andere Maßnahmen zum Schutz der Demokratie zu entscheiden haben, zu viel oder zu wenig zu, und sind nicht in dieses höchste Gericht kluge Juristen berufen worden, zuverlässige Demokraten mit politischem Fingerspitzengefühl, die vielleicht doch eine demokratische Tarnung als solche erkennen?
5. Es mag sein, daß die genannte Partei ihren Höhepunkt bereits überschritten hat, aber was, wenn diese politische Beurteilung wie so viele Einschätzungen der Zukunft falsch ist?
6. Überlassen Sie ein kleines Feuer im Walde — und sei es auch nur ein Glimmen — sich selbst, weil es wohl schon von selbst ausgeht, oder treten

Sie es aus, weil Sie das vielleicht geringe Risiko eines Waldbrandes nicht laufen wollen, den man eben nicht mehr austreten kann?

Diese Fragen, die die Antwort der jeweilig Fragenden nur zu deutlich verraten, sind deswegen nicht minder ernst zu nehmen. Ich scheue mich nicht, sie für dieses Treffen zur Diskussion zu stellen und empfehle sie insbesondere der Podiumsdiskussion am morgigen Tage zur Erörterung.

Dieser ganze Fragenkomplex ist äußerst heikel. Manche, die nicht zu den Freunden der Bundesrepublik gehören, versuchen, daraus außenpolitisches Kapital zu schlagen. Aber nachdem ein deutscher Botschafter ein solches Exiltreffen mit Zustimmung von Bonn ins Leben gerufen hat und dieses Thema in Gegenwart seines Außenministers anschnidet, wird man schwerlich behaupten können, die Bundesregierung und ihre Vertreter leisteten den Neo-Nationalisten Schützenhilfe und vertuschten vor der Außenwelt die Gefahr.

V. — Ich spreche diese Fragen meiner Luxemburger Freunde offen aus, weil uns in dieser Sache nur freimütige Offenheit weiterbringen kann. Ihre Sorgen, meine Damen und Herren, sind weitgehend auch unsere Sorgen. Bundeskanzler Kiesinger hat vor kurzem erklärt, daß auch er und die Bundesregierung die fragliche Partei als undemokratisch ansehen; daß sie sich nur demokratisch tarnt, ist *communis opinio*. Bundesminister Wehner hat gefordert, die Partei zu verbieten. Woran also fehlt es? Ich bin dankbar, daß Herr Bundesminister Brandt in unserer Mitte ist und sicherlich in seiner Rede auf diese gemeinsame Sorge eingehen wird. Sie gehört zwar nicht unmittelbar zu seinem Ressort; aber sie geht jeden Staatsbürger an, und überdies hat sie ernste Implikationen auf außenpolitischem Gebiet.

Für meine Person lassen Sie mich zum Schluß nur das eine sagen: Wir sollten nicht unsere Demokratie aufweichen, indem wir gegen diese Unbelehrbaren eine falsche Toleranz anwenden. Wer heute noch nicht begriffen hat, was Hitler und seinesgleichen der Welt und gerade auch uns selbst angetan hat, mit dem sollte sich kein anständiger Mensch mehr an einen Tisch setzen. Wir dürfen es nicht mehr hinnehmen, wenn Lachheit oder falsch verstandene Vorstellungen von demokratischer Freiheit unseren Staat innenpolitisch einem ersten Risiko aussetzen und außenpolitisch in Verruf bringen. Wir sind es einfach den unendlich vielen Opfern der Hitlerzeit schuldig, die Dinge mit großem Ernst zu behandeln, nicht nur mit äußerster Wachsamkeit, sondern im entscheidenden Augenblick auch mit durchgreifenden Maßnahmen und vor allem immer und überall im täglichen Leben mit einer klaren Haltung. Möge diese Erkenntnis — von unserem Treffen ausgehend — eine Resonanz finden in dem Lande, das in Luxemburg zu vertreten ich die Ehre habe; möge sie denen den Rücken stärken, die ebenso denken, jene aber, die noch abseits stehen, zum Nachdenken anregen.

**Discours de S. Exc. Monsieur Pierre Grégoire,
Ministre des Affaires Etrangères et des Affaires Culturelles**

« Exzellenzen,
Meine Damen und Herren,
Liebe Freunde,

Der eigentliche Initiator des heutigen Unternehmens, der deutsche Botschafter, weist mir die Ehre zu, als Mitautor der Manifestationen um die Ausstellung „Exil-Literatur 1933-1945“ die Hauptgäste unserer Abendfeier vorzustellen.

Ich frage mich nun, ob der förmliche Akt, sie offiziell den Vertretern Luxemburgs zu präsentieren, eine andere Bedeutung haben könnte als, dem simplen Druck der Umstände gehorchend, bestbekannte Persönlichkeiten der Geisteswelt gleich Fremden in Erscheinung treten zu lassen. Wie sollte mir, zur Einführung des Bundesvizkanzlers Willy Brandt, etwas einfallen, das meine gut informierten Landsleute zu ignorieren vermöchten? Und wie dürfte möglich sein, die Golo Mann, Richard Friedenthal, Edwin Landau, Hans Albert Kluthe, Alfred Frisch, Eva Reichman, Max Horkheimer, Waldemar von Knoeringen, Gottfried Treviranus, Walter Fabian, P. Paulus Gordan, Werner von Simson, Erwin Schoettle mitsamt ihren vielen Leidensgenossen dem Beifall meiner luxemburgischen Zuhörer anders auszusetzen als durch den Hinweis auf unsere Freude, sie leibhaftig in unserer Mitte zu sehen?

Etliche der Eingeladenen, welche hier als Wenige für Alle zu stehen haben, durften auf ihrer Fahrt ins Exil oder auf ihrer Rückkehr aus der Verbannung Luxemburg berühren. Das geschah zur Zeit der Unrast, in einer wachsenden Entordnung der politischen und der geistigen Dinge, als nachhaltige Bindungen nicht so leicht zu knüpfen waren. Obwohl die Unruhe andersartig fortbesteht, scheinen doch die geistigen und die politischen Verhältnisse gewissen Neuordnungsgesetzen zu erliegen, so daß wir, ein klein wenig besinnlicher als in den Jahren 1933 und 1945, eine Annäherung wagen könnten, die, wenn möglich, aus der gemeinsam ertragenen Not von gestern eine Gemeinschaftstugend für morgen zu machen versuchte.

Für Diejenigen von uns, welche alles miterlebten, macht es ja den Sonderwert der Schriftensammlung aus, daß ihre Teile damals, als es zu handeln galt, obschon die Führenden sich vielfach ahnungslos gebärdeten, unser Auflauschen herausforderten und uns innerlich auf die Stürme vorbereiteten, die da kommen sollten, um unsern Altzustand der Neutralität in einen Marterstand der Rechtlosigkeit zu verwandeln. Viele Flüchtlinge, in einer nicht geringen Zahl von unsern Händen gestützt und unterstützt, machten sich als Vertriebene, die mit Worten zu geißeln wie mit Büchern zu kämpfen wußten, einen Namen, der uns gar bald zum Inbegriff der wider die Unmenschlichkeit sich erhebenden humanen Macht wurde. Das Maß des Vertrautseins mit den Schriften dieser Streiter bestimmte auch die Intensität der Freundschaften im Geiste, die in jenen Tagen des Niederganges aufkamen. Und es waren Freundschaften

ten von Dauer, weil erblüht in den aufgerissenen Empfindungszonen, als vor den entfesselten Stimmungsgewalten die kleinen Alltagssentimente nicht mehr zu bestehen vermochten.

Allein den jüngeren Generationen, den nach 1933 geborenen, müßten Untergründe wieder bloßgelegt und Hintergründe neu erschlossen werden, da sie aus Eigenem nichts wissen können vom Geistesklima, welches zwischen 1933 und 1945 das schöpferische Deutschland und zwischen 1939 und 1945 das kulturelle Europa zu vereisen drohte. Ihnen vor allem sollten die verehrenden Denk- und Fühlpotenzen jener Lustren so zugänglich gemacht werden, daß sie aus der Wort und Druck gewordenen Erstresistenz zu ersehen vermöchten, mit welcher Eindringlichkeit auch deutsche Stimmen gegen die Nazi-Untaten sich hörbar zu machen wußten. Das erste Ziel des Unternehmens müßte demnach die Aufklärung jener Menschen betreffen, die aus alten Werken zu erfahren wünschen, was Exil und Emigration, was Ausweisung und Denaturalisation bedeuteten. So dürfen sie an dieser Schau erkennen, daß für den Verbannten die Heimatliebe eine Mischung von kalter Leidenschaft mit brennender Zuneigung ist: ein Dolor, der verzehrt und nährt in einem, da er das Herz vergrämt und Leidensfrüchte der Erkenntnis im Geiste züchtet. Seine Äußerung im Worte macht Läuterflammen ahnbar in einem Vorraume der Verzweiflung, welche sämtliche Wege zur Heimkehr verbarrikadiert weiß und in sich das Echo wahrer Verlassenheit zu wecken vermag. So klagten die Israeliten am Euphrat, so seufzte Dante fern von Florenz, so sang Victor Hugo in Brüssel oder in Vianden, so sehnte sich Adam Mickiewicz von Paris aus dem spirituellen Fortleben in Polen entgegen, so emigrierte Karl Kraus in die Ohnmacht des Schweigens, so flüchtete Theodor Haeker aus der lichten Gefahr des Tages in den problematischen Schutz der Nacht, und so wählte Kurt Tucholsky den Absprung in den Tod.

Hier nun müssen wir wachsam sein, um Mißverständnisse zu vermeiden, die zur Diskriminierung jener Emigranten führen könnten, welche Deutschland freiwillig den Rücken kehrten. Das war nämlich ein ungewöhnliches Voluntariat, dem ein widersprüchlicher Doppelzwang zugrunde lag: das innere Gebot zuerst, welches dem verantwortungsbewußten, jedoch im Wort bedrohten Geistesvertreter Protestaktionen vorschrieb, und der äußere Druck sodann, welcher für die simpelsten Existenzbedürfnisse zu sorgen forderte. Schwieger der Schriftsteller, um daheim geduldet zu werden, so verriet er nicht nur seine Berufung, sondern er versagte sich auch die Ausübung des einzigen Berufes, der ihn zu ernähren erlaubte. Verkündete er aber offen, was ihm zu sagen aufgetragen worden war, so riskierte er die reclusio im totalen Schweigen eines Lagers. Aus diesem Grunde gingen nicht alle Vertriebenen der Jahre 1933-45 den Weg von Deutschland nach dem Auslande. Zum allergrößten Teile hatten sie die

Qualenroute aus dem Dritten Reiche nach den innerdeutschen Stätten der Unfreiheit und der langsamen Auflösung zu wählen, bevor aus den umliegenden Ländern ein Riesenstrom von dreifach verbannten, weil aus der Freiheit, aus der Heimat und aus der Humanität verjagten Menschen nach Dachau oder nach Buchenwald, nach Sachsenhausen oder nach Auschwitz, nach Mauthausen oder nach ähnlichen Orten der Entwürdigung geleitet wurde. In sämtlichen Barackendörfern, deren wohlberechnetes Provisorium die Dauer der mit einkalkulierten Peinen nur zu steigern vermochte, gab es, dem Schein zum Trotz, wahre Gefühlswesen, die ihrem fünffachen Hunger nach Brot, nach Gerechtigkeit, nach Lebenswürde, nach Existenzsinn und nach Erlösung einen sublimierenden Gesamtausdruck zu sichern wußten. Not wurde ihnen zum Ton, das Leid zum Lied und das tragische Dasein zu einem wahrhaft ausgesprochenen Konzentrat von physischem Horror und geistiger Verklärung. So entstand Exil-Literatur, im weitesten Sinne, an allen Orten, wo das Individuum in der Abtrennung vom Mutterkörper der Nation die unstillbaren Schmerzen seiner Rißwunde verschreien mußte, um nicht zu verzweifeln. Da es nicht einmal im finstersten Winkel der Unfreiheit auf die Freiheit des Gewissens verzichten durfte, fühlte es sich vom Innendämon angetrieben, noch im körperlichen Hinvegetierungsprozesse einer bewußten höheren Sinngebung aller Handlungen, der erduldeten wie der selbst getätigten, zu leben.

Exil-Literatur, als Äußerung der Personalexistenz, als Meisterung revoltierender Seelenmächte und als Überwindung unlauterer Regungen, stellt sich vor als eine umfangreiche Fassung von Zustandbildern. Momentaufnahmen sind es, vor zwanzig oder vor fünfunddreißig Jahren durch einen lebendigen Mechanismus fixiert, die uns das Fast-Unsagbare vermittelten als Forderung, damit aus eigenen Kräften fertig zu werden. Noch immer gelten sie als Zeugen eines vergangenen Unheils. Vom Gerichtshof der Geschichte sind sie einvernommen worden, bevor in Nürnberg das Urteil gefällt wurde. Mitwelt des Grauens sind sie und wir gewesen, und wir haben noch nicht das Recht, uns Nachwelt zu glauben. Weitere Zeugenpflichten bleiben zu erfüllen, darunter die vornehmste: Sorge zu tragen, damit der klare Verdammungsspruch von gestern nicht durch die falschen Kommentare heutiger Spekulanten ins Gegenteil gekehrt werde. In diesen gefährlichen Zeiten der Abschwächungs-, der Umdeutungs- und der Entschuldigungsversuche haben wir die Wahrheit rein zu halten, noch wie sie brennt, und ihre Imperative exakt befolgen zu lassen, selbst von den Bannerträgern des Neonationalismus, welche von den Konzentrationslagern nichts mehr zu hören wünschen, dafür dann Hitlers große Provokationen, vom Reichstagsbrand bis zur Gleiwitzaktion, in feindliche Herausforderungen umerzählen möchten und sich mit der Ausarbeitung einer neuen Dolchstoßlegende, als Entschuldigung für die Nazi-Niederlage, zu beschäftigen begehren.

Faktenfälscher dieser Art sind zwar unsere Dauergegner, aber weniger gefährlich als die Former einer neuen Ahnungslosigkeit, deren bedrohliche Auswir-

kungen sich allmählich denen von 1933-1945 anzugleichen trachten. Was dazu gesagt werden muß, habe ich bereits vor zweiundzwanzig Jahren auf diese Weise zum Ausdruck gebracht:

„Schon werden die Richter schuldig gesprochen, und nur die Angeklagten haben nichts von dem gewußt, was in sämtlichen Hinterländern des Tausendjährigen Reiches die Betäubten am Nachhall des eigenen Gewissens hörten und was das verstummende Entsetzen von achtzig Millionen noch in den letzten Träumen auszuschreien unternahm. Einer hatte die Konzentrationslager, hübsch wie alles, was er anfaßte, nach den dekorativen Plänen seines Herzens einrichten lassen, aber nichts mehr von den Dingen gehant, die geschahen, als seine Befehle Wirklichkeit wurden. Ein Anderer war von den Glutöfen seiner unermüdlichen Krematorien zum Lachen innerster Satisfaktion gekommen, allein er hatte diese nur mit den Backkuchen einer Brotfabrik verwechselt. Alle wußten alles, und die Obersten nichts. Untergebene schürten die Todesfeuer, wie die Führer es forderten, doch die Führer nahmen keinen Ruch von den Greueln wahr, die durch sämtliche Schornsteine des Nazi-Kulturhauses zu allen Himmeln menschlicher und göttlicher Erbarmung emporwehten. Auf imperialen Schreibtischen häuften sich die Todesberichte, die Herren lasen sie durch, lachten und dachten nur: Der Herr schlägt mit uns!

Und dann traf Er sie.

Es wäre leicht, die Ungeheuerlichkeit ihrer Taten am Umfang der Erschlagenen nachzuweisen. Allein wir sind nun glücklich dahin gekommen, wo die Gewalt der Ziffer noch weniger als die Wucht der Fülle packt. Wir sind stumpf geworden für den Begriff der Mehrzahl. Wo der Egoismus regiert, da ist die Einzahl Trumpf. In unserer massigen Engherzigkeit finden Millionen Morde keiner Regung Echo. Ein Einzelmensch erreicht uns vielleicht durch sein Verröcheln. Er stehe für die Riesenreihe der Andern. Sein Name: Eduard Wolfskehl. Das ist der Bruder jenes Dichters Karl, welcher nach einer unglaublichen Flucht aus dem Nazi-Paradiese in Aukland auf Neuseeland den Frieden aller Heimatlosen fand. Eduard war nicht so glücklich: die Gestapo nahm sich seiner an, und an ihrer Anteilnahme ist er dann auch in einem Konzentrationslager zur ewigen Ruhe gekommen. Seine Henker hörten es und wundern sich noch heute, daß sie von den unfehlbaren Heilmethoden ihrer Freunde nichts wußten. Doch damit war der Fall Wolfskehl keineswegs beendet. Karl hörte vom tragischen Untergange seines Bruders und kam daran zutode. Und als das Grab ihn aufgenommen hatte, erlosch auch das Leben seiner innerlich verwundeten Frau. Nur die Totenkopfträger blieben ahnungslos, während das Ohr des Lebens offen wurde für das Dichterwort des sterbenden Wolfskehl, der das Initium finis, des Endes Beginn also besang:

Wenn Sonn und Mond all beide scheinen,
Wenn Blumen blühen aus den dürrn Steinen,
Wenn alle Engel warten und weinen,
Wenn alle Dornen Trauben tragen,
Wenn alle Glocken Ave schlagen,
Wenn alle Pforten Amen sagen,

Dann ist das Ende aller Irrfahrten,
 Dann blickt der Herr in seinen Erdengarten,
 Davor die vielen Engel weinen und warten.
 Dann wird der Herr in seinen Garten gehen,
 Dann wird die Kreatur ihn leibhaft sehen,
 Dann wird die Kreatur zu Ihm eingehen.

Das war der Ton einer Hoffnungslosigkeit, welche versuchte, das Inferno des Lebens mit Bildern der Zuversicht auszuschmücken. Allein es gelang ihr kaum, am Himmlischen die Unsagbarkeit des Erdenelendes gänzlich vergessen zu lassen."

„Exil-Literatur 1933-1945“ erscheint nun als Teil-Bilanz einer Epoche, deren Gegebenheiten nicht mehr anders gestellt werden können. Neuere Geschlechter werden sich mit dem Fazit auseinandersetzen müssen, da es irgendwie in ihrem Patrimonium zu assimilieren sein wird. Unsere Sache ist noch nicht, das Endresultat zu ziehen. Doch unsere Sache dürfte sein, in historischen Kategorien denkend, analogisch zu rasonieren und die zweite Nachkriegszeit an der ersten abzulichten. Das könnte uns an

den Warnerrufen und an den Prophetenworten vieler Emigranten zu Nachwarnern werden lassen, welche 1968 nicht wiederholt sehen möchten, was 1932 geschah. Deshalb müßte eigentlich geschlossen werden mit dem Schwur eines der erwähnten Hellseher, Kurt Hillers, der von der Hauptaufgabe einer Schar Berufener, der wir uns einzugliedern wünschen, sagte :

„Sie kämpft für die Ausrottung der Barbarei, für die Einpflanzung der Gerechtigkeit in den mit dem Blut unzähliger Opfer gedüngten Boden, für die Verwirklichung menschlicher Vernunft, breitester Schönheit, ungestörter Freude, für die Schöpfung einer neuen Zivilisation, für die Bewahrung der ewigen Flamme.“

Ja, sie kämpft.

Denn ein Exil von vielen ging zu Ende. Auch die andern, hier und dort in der Welt, müssen endlich abgeschlossen werden. Dieses Anliegen der wahren Menschlichkeit wird solange Keim unserer Unruhe bleiben, bis wir zwischen Sieg oder Untergang die allerletzte Entscheidung werden getroffen haben. »

Discours de S. Exc. Monsieur Willy Brandt,

Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne

« Der Großherzoglich Luxemburgischen Regierung, besonders meinem Freunde, dem Herrn Minister Grégoire, möchte ich im Namen der Deutschen Bundesregierung für die Einladung zu dieser Veranstaltung herzlich danken. Bei der Ausstellung „Exil-Literatur 1933-1945“ und der Begegnung ehemaliger Flüchtlinge dabei zu sein, ist für mich als deutschen Außenminister eine angenehme Pflicht, als Mann des Widerstandes ein bewegendes Erlebnis.

Es war ein guter Gedanke, die politisch und menschlich aufrüttelnden Dokumente aus der Frankfurter Sammlung der Exilliteratur in den Mittelpunkt einer solchen Begegnung zu stellen. Romain Rolland hat einst dem im Exil gegründeten Schutzverband Deutscher Schriftsteller vorausgesagt : « Die Zukunft wird sich an Euer Beispiel erinnern und sie wird es ehren ! » Er hat recht behalten.

Zur Ehrung des Vermächtnisses jener Jahre im Exil und Widerstand sind wir hier zusammengekommen. Und kaum ein Platz in Europa erscheint mir für diese Ausstellung besser geeignet als Luxemburg.

Wir kennen die stolze und bewegte Geschichte Ihres Landes. Wir kennen auch die leidvolle Last, die unseren Nachbarn im mißbrauchten Namen Deutschlands aufgebürdet wurde. Wir wissen, was es bedeutet, daß Luxemburg wie von einer Dampfwalze überrollt wurde.

Es gibt hier kaum eine Familie, in der nicht der Vater, der Ehemann oder der Bruder im KZ gewesen, deportiert oder zwangsrekrutiert worden ist. Groß war die Zahl der Todesopfer. Wenn das Luxemburgische Volk trotz des ihm zugefügten Leides über sich hinauswuchs und dem deutschen Volk nach 1945 die Hand zur Versöhnung reichte, so

wollen wir dies nicht als Selbstverständlichkeit ansehen.

Wir haben die Versöhnungshand unserer luxemburgischen Nachbarn und ihrer tapferen „passeurs“ dankbar ergriffen, weil wir bei ihnen Vertrauen in eine bessere Zukunft fanden. Dieses Vertrauen soll nicht noch einmal enttäuscht werden. Wir müssen zu der Verantwortung für das stehen, was im deutschen Namen angerichtet worden ist. Wir wollen nicht vergessen, was in den Lagern, in der Kristallnacht, im Hinzterter Steinbruch und in den besetzten Ländern geschehen ist. Wir wollen unser Land und unser Europa sichern gegen einen Rückfall in die Barbarei. Die neue deutsche Generation, die morgen mit Ihrer Jugend Europa bauen wird, soll einen Staat übernehmen können, der frei ist von den Schatten der Vergangenheit.

Aber zur Wahrheit gehört nicht nur das Verteilen von Schuld und Verantwortung, wie mein Freund Carlo Schmid einmal sagte, zur Wahrheit gehört auch das Ausrufen der sieben Gerechten.

Ihr Handeln hat es unserem Volk leichter gemacht, die Selbstachtung wiederzugewinnen und den Ring verständlichen Mißtrauens zu durchbrechen. Ich denke nicht an die großen Namen des Exils und des inneren Widerstandes, ich denke ebenso an die vielen „unbesungenen Helden“.

Unsere Freunde haben ein Recht darauf, das Vertrauen, das sie in uns setzen, auch heute bestätigt zu sehen. Randerscheinungen des politischen Lebens sollen und dürfen diesem Vertrauen nicht Schaden zufügen. Ich bedaure es, kann mich aber eigentlich nicht darüber wundern, daß es Landsleute gibt, die wenig oder nichts gelernt haben. Das ist keine deutsche Erscheinung, aber es ist klar, weswegen jede

Manifestation eines deutschen Nationalismus böse Erinnerungen wachrufen muß. Lassen Sie mich jedoch mit allem Nachdruck sagen :

Wir sind keine Schwächlinge und nicht gesonnen, das Schicksal der Weimarer Republik sich wiederholen zu lassen. Unsere Demokratie ist tiefer verwurzelt, als manche meinen. Wir sind als offene und demokratische Gesellschaft hart im Nehmen, aber nach den Erfahrungen unserer jüngsten Geschichte werden wir noch härter im Geben sein, wenn es gilt, unsere freiheitlich-demokratische Grundordnung zu verteidigen.

Es ist töricht, der Bundesregierung zu unterstellen, sie unterstütze die Nationalisten. Noch törichter ist es, nicht zur Kenntnis zu nehmen, daß die Extremisten auf die Ablehnung der erdrückenden Mehrheit unserer Bevölkerung stoßen. Das läßt sich leicht und gut belegen. Die Verlockungen eines neuen Chauvinismus prallen ab an den politischen und gesellschaftlichen Realitäten. Das Rad der Geschichte wird über die Ewiggestrigen hinweggehen. Oder weniger feierlich gesagt : Wir sind kräftig genug, solche Erscheinungen auszuschwitzen.

Man sollte jedoch den Versuch aufgeben, mit der Bürde unserer Vergangenheit, an der wir schwer genug tragen, politische Gegenwartsgeschäfte zu machen. Ich meine, wenn der Milchmann in Echnach in deutscher Nachbarschaft wieder ruhig schlafen kann, so dürfen es auch die Lenker großer Militärmächte tun. Man soll uns nicht auch noch deswegen tadeln, weil wir bemüht sind, mit unseren Nachbarn im Osten in ein konstruktives Gespräch zu kommen. Man soll es nicht „kalten Krieg“ nennen, wenn wir um den Abbau der Spannungen, um Verständigung und sachliche Zusammenarbeit bemüht sind.

Unsere auswärtige Politik ist am Generalnenner der Friedenssicherung orientiert. Deshalb sagen wir illusionslos ja zur Entspannung und stellen dafür keine Vorbedingungen. Wir haben erkannt : Nur durch eine europäische Friedensordnung kann die Spaltung und Schwächung unseres Kontinents überwunden werden. Nur so werden auch die beiden Teile Deutschlands wieder zueinanderfinden können. In dieser Überzeugung bleiben wir bei dem, was einige von uns schon vor 1945 sagten, als wir gegen ein „deutsches Europa“, aber für ein „europäisches Deutschland“ eintraten.

Die deutsche Geschichte hat weder 1933 aufgehört, noch hat sie erst 1945 begonnen. Die Dokumente der Ausstellung „Exil-Literatur“ sind lebendige Zeugen dafür, daß der Geist des deutschen Humanismus im Exil und im Widerstand lebendig blieb.

Schriftsteller im Exil hat es zu allen Zeiten gegeben. Daß jedoch über 1 300 Autoren einer Generation ihr Land verließen, ist ungewöhnlich. Dieser Exodus hat das damalige Deutschland verarmen lassen, aber die Welt bereichert. Romain Rolland sagte damals : „Alles von jenem Deutschland, das wir lieben und verehren, ist in Eurem Lager. Bei Euch sind Goethe und Beethoven, bei Euch sind Lessing und Marx.“

Nun, ich fürchte, das war bei aller guten Gesinnung etwas zu viel. Aber wahr ist, daß auch im Exil bedeutende Werke der deutschen Literatur entstanden sind. Die Sprache des anderen Deutschland ist dann wieder heimgekehrt. Heute brachten wir das in den Dokumenten der „Exil-Literatur“ sichtbare Vermächtnis als wesentlichen Teil unserer geistig-politischen Impulse.

Ist es nicht ein ermutigendes Zeichen des Vertrauens, wenn in dem Land, in dem vor 30 Jahren noch Bücher verbrannt wurden, heute die größte Buchmesse der Welt beheimatet ist ? Was sich jährlich bei der Verleihung des Friedenspreises des Deutschen Buchhandels in der Frankfurter Paulskirche, in der Nachbarschaft des Hirschgrabens, vollzieht, gehört mit zur Verwirklichung dessen, was uns das andere Deutschland auftrug.

Ich möchte nicht schließen, ohne den Staaten, den Gemeinschaften und den Familien, die deutschen Flüchtlingen Asyl und Gastfreundschaft gewährt haben, aufrichtig zu danken. Ohne das Verständnis und die Hilfsbereitschaft jener Jahre hätte so mancher nicht überleben können, würde es auch diese Ausstellung heute nicht geben, wäre das andere Deutschland in Vergessenheit gesunken. Für die Solidarität in dunkler Zeit danke ich im Namen der Bundesregierung und des deutschen Volkes.

Die Frauen und Männer des Widerstandes aus vielen Ländern haben im Kampf gegen die Gewaltherrschaft eine übernationale Gemeinschaft gebildet. Repräsentanten des Exils und des inneren Widerstandes gehörten nach dem Kriege zu den Vorkämpfern der Versöhnung. Möge ihr Vermächtnis, zu dem wir uns bekennen, auch dort verstanden werden, wo die Versöhnung noch auf sich warten läßt. „Es ist leicht, für gestern klug zu sein“, sagt ein russisches Sprichwort. Ich bin nicht so pessimistisch zu glauben, daß es deshalb schwer sein muß, auch „für heute klug zu sein“. Um des Friedens, der Aussöhnung und einer guten Zukunft willen sollten wir alle es immer wieder versuchen. »

Le 18 janvier a eu lieu au Musée de l'Etat l'ouverture officielle de l'exposition sur la littérature des exilés 1933-1945, en présence des deux Ministres des Affaires Etrangères, de l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg et de nombreuses personnalités allemandes et luxembourgeoises.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. le professeur Joseph Gœdert, Directeur de la Bibliothèque Nationale, et par M. le professeur Kurt Köster, Directeur de la Bibliothèque allemande à Francfort.

Les personnalités visitèrent longuement cette très intéressante exposition comprenant une sélection des 8 500 volumes et des 2 000 autographes de la collection sur la littérature des exilés. Rappelons ici qu'une section de l'exposition était consacrée à la littérature des exilés à Luxembourg avant la seconde guerre mondiale.

A la « table ronde », placée sous le thème « Nazisme, Résistance, Exil et leur signification pour le monde d'aujourd'hui », prirent part, en présence

d'un nombreux auditoire, M. Hans Albert Kluthe, d'Eschwege, comme Président, M. le Dr Richard Friedenthal, de Londres, M. Alfred Frisch, de Paris, M. le professeur Max Horkheimer, de Francfort, M. Hans Jaeger, de Londres et Mme le Dr Eva Reichmann, de Londres.

Parmi les autres manifestations organisées autour du thème de la littérature allemande d'exil, il convient de mentionner les représentations au nouveau théâtre de la Ville de Luxembourg des pièces suivantes : « Jacobowsky et le Colonel », de Franz Werfel, par la troupe du théâtre de Dusseldorf, sous la direction du professeur Dr K. H. Stroux, et « Le Général du Diable » (Des Teufels General) de Carl Zuckmayer, par la troupe du « Pfalztheater Kaiserslautern », des conférences faites par M. le Dr Edwin Maria Landau, de Zurich, à la tribune de l'Université Populaire Catholique, sur le thème : « Die verstreute Schar — die exilierten Freunde Stefan Georges » et par le professeur Dr Hans Mayer, de Hannover, devant l'Association Européenne des Enseignants, sur le sujet : « Leiden und Größe Thomas Mann ».

Ajoutons ici qu'en marge de la rencontre des écrivains, savants et hommes politiques en exil de 1933 à 1945, les personnalités allemandes présentes à Luxembourg, dont M. Willy Brandt, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, furent reçues en audience au Palais grand-ducal le 18 janvier par Son Altesse Royale le Grand-Duc, et que le même jour les représentants de la résistance luxembourgeoise furent les invités à déjeuner du Ministre allemand des Affaires Etrangères.

D'autre part, le comité directeur du Parti Ouvrier Socialiste luxembourgeois avait chargé une délégation de souhaiter la bienvenue à Luxembourg à M. Willy Brandt, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, et d'avoir avec lui des entretiens sur des questions politiques d'intérêt commun. Cette délégation était composée de M. Henry Cravatte, Président du P.O.S.L., M. Fernand Georges, 1^{er} Vice-Président du P.O.S.L. et M. Robert Krieps, Président du groupe parlementaire socialiste.

Dans un communiqué du P.O.S.L. il était précisé que le Parti Ouvrier Socialiste luxembourgeois entretenait avec le Parti social-démocrate d'Allemagne, dont M. Willy Brandt est le Président, des relations étroites et amicales notamment dans le cadre de l'Internationale Socialiste et du Bureau de liaison des parties socialistes de la Communauté européenne.

Voici le texte du communiqué publié par le POSL à l'issue de la rencontre entre M. Willy Brandt et la délégation socialiste luxembourgeoise :

Le jeudi 18 janvier 1968, une délégation du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois a rencontré à Luxembourg le Président du Parti social-démocrate d'Allemagne M. Willy Brandt. La délégation du parti socialiste comprenait MM. Henry Cravatte, Fernand Georges et Robert Krieps. Au cours de ces entretiens, qui ont durés une heure, ont été évoquées des questions politiques qui d'une part intéressent à la fois les sociaux-démocrates allemands et luxembourgeois et qui d'autre part concernent les relations germano-luxembourgeoises. Ces entretiens ont eu lieu dans l'ambiance cordiale et amicale qui distingue les relations qui existent entre le parti social-démocrate d'Allemagne et le parti socialiste luxembourgeois.

Nouvelles de la Cour

(mois de janvier)

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 1^{er} janvier 1968 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 2 janvier 1968 annonce que Son Altesse Royale le Grand-Duc a nommé le Capitaine Eugène Meunier Son Aide de Camp en service extraordinaire.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 12 janvier 1968 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, Leurs Altesses Royales le

Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu successivement en audience les Chefs de Mission du Corps Diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque, Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat et les Représentants de la Force Armée.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 22 janvier 1968 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

Nouvelles de la Cour

(mois de février)

Le 1^{er} février 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu au Château de Berg le Prince Sadruddin Aga Khan, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés.

*

Le 20 février 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Aboeprajitno, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Indonésie.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Jean Rey, Président de la Commission des Communautés Européennes, en présence de Monsieur Victor Bodson, Membre de la même Commission, et de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères.

*

Le 21 février 1968, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Reino Ilmari Honkaranta, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Finlande.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Luis Martinez Miltos, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Paraguay.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur John Coleman de Graft-Johnson, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Ghana.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de janvier

Pendant le mois de janvier le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs séances de travail placées sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 12 janvier, le Conseil a commencé un tour d'horizon sur l'état actuel de l'exécution du programme gouvernemental. Dans ce cadre il a réaffirmé ou précisé la position du Gouvernement par rapport à divers projets de loi qui figurent sur l'agenda de la Chambre des Députés pour le premier trimestre de l'année 1968. Cet examen sera poursuivi au cours de la prochaine séance du Conseil. Le Gouvernement a confirmé son intention de faire une déclaration à la Chambre des Députés sur les incidences sur l'économie luxembourgeoise du plan d'assainissement de la balance des paiements des Etats-Unis. Enfin le Conseil a délibéré sur un problème d'application du cahier des charges soulevé en rapport avec le renouvellement du contrat collectif.

Au cours de la réunion du 19 janvier, le Conseil a achevé le tour d'horizon sur l'état actuel de l'exé-

cution du programme gouvernemental commencé dans sa séance du 12 janvier et a arrêté les recommandations à faire pour l'exécution du programme du Gouvernement à la Chambre des Députés et au Conseil d'Etat. En outre il a approuvé l'aide-mémoire qui sera remis par les Gouvernements des pays du Benelux à leurs partenaires et aux pays candidats au sujet des décisions prises de l'état actuel des problèmes européens par les pays du Benelux pendant leur réunion du 15 janvier.

Au cours de la réunion du 26 janvier, le Conseil a délibéré sur la politique de constructions scolaires et a approuvé différents projets tendant à faire face aux besoins les plus urgents. Il a procédé à un premier échange de vues sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur. Le Conseil a constitué un groupe de travail devant étudier divers aspects sociaux du régime des privilèges compétent à certaines catégories de créanciers en cas de faillite. Il a procédé à un échange de vues sur diverses revendications des ouvriers de l'Etat.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de février

Pendant le mois de février le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs séances de travail placées sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la séance du 2 février 1968, le Conseil a délibéré sur le projet de loi concernant les comités mixtes et la cogestion des salariés dans les entreprises ainsi que sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur. Il a eu un nouvel échange de vues sur le projet de loi ayant pour objet la création d'un Institut Administratif. Eu égard à la fusion des caisses de maladie de la Société Arbed, le Conseil a approuvé deux projets de règlement grand-ducal modificatifs concernant l'élection des délégations et des comités-directeurs de caisses de maladie. Le Conseil a de plus approuvé deux projets modifiant la législation sur la comptabilité de l'Etat.

Au cours de la réunion du 9 février 1968, le Conseil s'est mis d'accord sur le projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités de la participation du Fonds National de Solidarité à l'assurance-maladie des bénéficiaires d'une pension de vieillesse, d'invalidité ou de survie. Il s'agit de l'extension à des caisses de maladie autres que celles régies par le Code des assurances sociales des dispositions de l'article IV de la loi du 28 février 1964 qui prévoit que le Fonds peut participer dans certaines limites à l'assurance-maladie des bénéficiaires d'une pension de vieillesse. Le Conseil a délibéré sur le projet de règlement grand-ducal adaptant les dispositions de la législation sur la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux à celles des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 juillet 1967. Il a arrêté un projet de règlement grand-ducal relatif à l'exécution de la loi du 25 février 1967 tendant à définir les actes de résistance donnant droit aux différents titres de résistant, ainsi que les conditions d'octroi de la carte et l'insigne de résistant. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les questions de tarifs ferroviaires en rapport avec les transports de la sidérurgie. Il a encore délibéré sur une nouvelle version du projet de loi concernant l'octroi d'un congé spécial de formation dit « congé culturel » à la jeunesse en précisant les objectifs et le rayon d'application de la dite législation. Enfin il a réglé les conditions d'exercice de la direction de la Clinique pour Enfants.

Le 16 février 1968, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal ayant pour objet les attributions et le fonctionnement de l'Institut de Sécurité du Travail. Il s'agit de l'organisme prévu par l'article 23 de l'arrêté grand-ducal du 26 mars 1945 concernant la réorganisation de l'Inspection du Travail. Cet organisme est destiné à contribuer par tous les moyens appropriés à la promotion de la

sécurité et de l'hygiène du travail ainsi qu'à la prévention des accidents. Il a délibéré sur le projet de loi relatif à l'achat rétroactif de périodes d'assurances auprès des différents régimes de pension contributifs. Le projet tend en ordre principal à étendre à d'autres catégories professionnelles le bénéfice des dispositions inscrites à la loi du 23 mai 1964 concernant l'admission des travailleurs intellectuels indépendants à la Caisse de Pension des employés privés. Par ailleurs il complète ces dispositions. Le Conseil a approuvé ensuite un règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 12 mars 1966 ayant pour objet l'application de l'article 210 du Code des assurances sociales à certains chauffeurs professionnels admis au bénéfice de l'assurance supplémentaire. Il a approuvé encore un projet de règlement grand-ducal fixant les droits à pension des employés communaux visés par l'article 17 de la loi du 16 décembre 1963 sur la coordination des régimes de pension. Comme suite à un exposé du Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Population, le Conseil a demandé aux Ministères compétents de faire l'inventaire des besoins qui subsistent dans le domaine des maisons de retraite ainsi que des moyens de les satisfaire. Le Conseil a délibéré sur des modifications au cahier des charges qui ont été évoquées au cours des négociations pour la conclusion d'une nouvelle convention collective pour l'industrie du bâtiment. Il a approuvé le règlement grand-ducal concernant le comité d'acquisition prévu par la législation sur le fonds des routes ainsi que sur des questions d'organisation de celui-ci. Comme suite à une question posée dans un cadre international il a décidé de procéder à une enquête sur l'opportunité de la réintroduction de l'heure d'été. Finalement après avoir évoqué divers problèmes internationaux actuels, le Conseil a eu un échange de vues sur les pourparlers que divers ministres auront le lundi 19 février avec la délégation américaine présidée par l'ambassadeur Trezise dans le cadre des contacts prévus pour l'application du programme d'assainissement de la balance des paiements des Etats-Unis.

Lors de la séance du 23 février 1968, le Conseil a délibéré sur un projet de loi tendant à préciser certaines dispositions de la loi du 28 février 1905 concernant le régime de la pharmacie. Il s'agit de modifications de fond et de forme à la loi de 1905 dont diverses dispositions relatives aux concessions dites personnelles ont suscité au cours des années des difficultés d'interprétation et d'application. Il a procédé à un échange de vues sur diverses modalités de fonctionnement du Conseil économique et social et sur des problèmes à lui soumettre prochainement. Le Conseil a approuvé un projet de règlement modifiant les conditions de louage de service et certaines dispositions des rémunérations des employés de l'Etat (non fonctionnaires). Les nouvelles dispositions amé-

liorent la rémunération des employés mineurs d'âge et adaptent, par des carrières intercalaires, la rémunération aux degrés d'études intermédiaires et incomplètes. Il a délibéré sur la composition de la Com-

mission de recours en grâce. Finalement il a délibéré sur le régime des services publics et parastataux au regard des redevances grevant les appareils radio-téléphoniques.

Nouvelles diverses

Visite officielle à Luxembourg du Président de la Commission des Communautés Européennes

Le 20 février 1968, Monsieur Jean Rey, Président de la Commission des Communautés Européennes, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Le Président Jean Rey, qui était accompagné à cette occasion de Monsieur Victor Bodson, Membre de la Commission des Communautés Européennes, a été reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a également eu des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères.

Au cours de l'après-midi, à l'issue d'un déjeuner offert en l'honneur du Président Jean Rey par le Président du Gouvernement, une réunion de travail a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères entre le Président de la Commission des Communautés Européennes et le Président et plusieurs membres du Gouvernement.

*

La Réunion des Ministres des Finances de la C.E.E. à Rome

Les ministres des Finances et de l'Economie des Six pays membres de la Communauté économique européenne se sont réunis à Rome les 26 et 27 février 1968 sous la présidence de M. Emilio Colombo, ministre du Trésor de la République italienne. Participaient à cette réunion : M. Karl Schiller, ministre de l'Economie et M. Johannes Schöllhorn, Secrétaire d'Etat (Allemagne), M. Robert Henrion, ministre des Finances (France), M. Pierre Werner, Président du gouvernement et ministre du Trésor et M. Antoine Wehenkel, ministre du Budget et de l'Economie (Luxembourg), M. H.J. Witteveen, vice-premier ministre et ministre des Finances (Pays-Bas). Etaient aussi présents les gouverneurs des banques centrales, MM. Blessing, Ansiaux, Brunet, Zijlstra et Carli. La Commission des Communautés européennes était représentée par son vice-président, M. Raymond Barre, et par M. Hans von der Groeben. En outre, ont pris part à la réunion le président du Comité de politique conjoncturelle, M. Sérísé, le président du Comité monétaire, Jonkheer van Lennep, et le président du Comité de politique budgétaire, M. Stammati.

Les ministres des Finances et de l'Economie et les gouverneurs des banques centrales ont procédé à un échange de vues sur les principaux aspects de la politique conjoncturelle à suivre au cours des pro-

chains mois. Ils ont en particulier souligné leur ferme volonté de maintenir, grâce à une action concertée, un niveau stable des taux d'intérêt dans leurs pays respectifs.

Ils ont également abordé divers aspects de la réforme des statuts du Fonds Monétaire International. A cet égard, ils ont rappelé les positions qu'ils avaient définies à diverses occasions et notamment lors de la réunion précédente tenue à Paris le 15 décembre 1967, et ont souligné qu'ils maintenaient la position commune ainsi définie.

Les ministres et les gouverneurs ont procédé à un large échange de vues sur l'état de la négociation au sein du F.M.I. concernant la création de droits de tirage spéciaux. Ils ont examiné les questions qui restent encore ouvertes en vue d'assurer une coordination des positions aussi étroite que possible.

*

Réunions du Parlement Européen à Luxembourg

Le 8 janvier 1968, le Parlement Européen a tenu une session exceptionnelle au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg, consacrée plus particulièrement à l'examen du projet de budget de recherche et d'investissement de la Commission Européenne de l'Energie Atomique.

La session était placée sous la présidence de M. Alain Poher, Président du Parlement Européen, qui avait convoqué le Parlement à Luxembourg dans le cadre de la décision prise par le Parlement européen le 1^{er} décembre 1967 et afin de lui permettre de donner, dans un délai prévu par les traités, ses avis sur des projets de budget transmis par le Conseil le 14 décembre 1967.

*

Les 21 et 22 février 1968 a eu lieu également au Centre européen du Kirchberg une séance plénière du Parlement Européen qui avait été convoquée par le Président M. Alain Poher, afin de discuter les rapports concernant des questions agricoles dont l'examen présentait un caractère d'urgence.

A l'ordre du jour de la séance du Parlement figurait la discussion du rapport de la commission de l'agriculture relative à un règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers et du rapport relatif à un

règlement portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine.

Rappelons ici que la première session du Parlement Européen à Luxembourg a eu lieu le 19 juillet 1967 au Centre européen du Kirchberg.

*

Réunion à Luxembourg de la Commission politique du Parlement Européen

Réunie le 9 janvier 1968 à Luxembourg sous la présidence de M. Mario Scelba (groupe dém. chr. italien), la commission politique du Parlement Européen a adopté une proposition de résolution qui sera présentée au Parlement lors de sa prochaine session de janvier, sur les décisions du Conseil des Communautés du 19 décembre 1967 relatives aux demandes d'adhésion du Royaume-Uni et d'autres pays européens.

Dans sa proposition de résolution, qui a été présentée par M. Scelba, la commission politique déplore que la position prise par un des gouvernements membres, et contre l'avis unanime de la Commission, n'ait même pas abouti à l'ouverture d'une négociation qui aurait permis de constater l'existence ou l'absence des conditions pour l'acceptation ou le rejet des demandes d'adhésion ou pour l'accord sur d'autres formes de participation aux Communautés Européennes, d'autant plus qu'aucun des Etats membres n'a présenté des objections de principe à l'élargissement des Communautés. Le groupe de l'Union démocratique européenne s'est prononcé contre le texte.

A l'unanimité de ses membres, la commission politique réaffirme la détermination du Parlement d'assurer le fonctionnement normal des Communautés et de sauvegarder leurs grandes réalisations ainsi que de respecter les échéances de l'union économique. Elle demande au Conseil et à la Commission, conformément à la décision de maintenir à l'ordre du jour les demandes d'adhésion en cause, qu'ils poursuivent sans relâche leurs efforts en vue de surmonter le désaccord actuel entre les gouvernements des Etats membres et qu'ils informent régulièrement le Parlement.

La commission politique invite les gouvernements des Etats membres à utiliser les dispositions manifestées par la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège en vue d'établir des rapports communautaires avec les Six, afin de donner naissance à de nouvelles formes de Communautés européennes dotées de compétences en matière technique et scientifique, militaire et politique, de manière à faciliter, le moment venu, la formation des Etats-Unis d'Europe à laquelle aspirent les peuples et qui représente l'objectif ultime des grands artisans des traités de Paris et de Rome. Elle souhaite qu'en vertu de l'engagement souscrit au cours de leurs réunions de Rome du 29 et 30 mai 1967, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Communautés se réunissent à nouveau pour réduire les oppositions qui les divisent et mettre en œuvre la politique commu-

nautaire dont les objectives sont indiqués par les traités de Paris et de Rome.

*

Réunion des Ministres des Affaires Etrangères du Benelux

Les trois Ministres des Affaires Etrangères du Benelux, M. Pierre Harmel, M. Joseph Luns et M. Pierre Grégoire, s'étaient réunis à Bruxelles le 15 janvier 1968 pour s'entretenir plus particulièrement sur la candidature britannique au Marché Commun.

A l'issue de cette fructueuse réunion au cours de laquelle une position commune du Benelux a été adoptée à l'égard de la candidature de la Grande-Bretagne, M. Pierre Harmel a donné lecture du texte suivant qui définissait en six points l'attitude des trois pays :

« Nos conversations ont porté sur les suites à donner à la session des ministres de la Communauté du 19 décembre dernier consacrée à la candidature britannique. Nous, qui étions parmi les cinq partisans d'ouvrir des négociations, nous nous étions promis de maintenir les contacts.

En ce qui nous concerne dans le Benelux, nos points de vue sont à présent unifiés. Ils tiennent en six propositions :

1) Les trois pays demeurent décidés à favoriser tant l'élargissement que le développement interne de la Communauté.

2) Ils entendent ne contrevenir en rien ni au texte ni à l'esprit des traités.

3) Ils sont déterminés, en vue de l'élargissement, à maintenir les contacts qui vont de soi avec les pays candidats.

4) Ils sont convenus que, pour tous les problèmes s'inscrivant directement ou indirectement dans les objectifs et les activités du Traité de Rome, de maintenir les activités au sein de la Communauté des « Six ». Pour les autres problèmes, ils estiment qu'il y a lieu d'ouvrir des conversations avec les autres Etats européens.

5) En politique étrangère, les trois pays, qui avaient résolu depuis plusieurs semaines déjà d'entretenir des contacts, ont décidé d'arrêter une procédure de concertation sur une liste de sujets qu'un groupe de travail a été chargé d'arrêter. Ce principe de consultations qui n'affecterait en rien les souverainetés, signifie toutefois que les décisions ne seront prises qu'après consultation. Les trois verraient avec faveur d'autres Etats se joindre à eux dans ces consultations.

6) Les contacts nécessaires avec les pays candidats et avec ceux de la Communauté seront maintenus de manière à ménager la meilleure concertation possible entre Européens.

Ce memorandum sera communiqué aux autres pays de la Communauté ainsi qu'aux candidats, de sorte qu'il puisse être éventuellement l'objet de délibérations chez les partenaires.

*

L'aide-mémoire du Benelux fut longuement discuté lors de la réunion du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale qui a également eu lieu à Bruxelles les 29 et 30 janvier et qui fut consacrée en partie au problème de la candidature britannique à la Communauté Européenne.

C'est à son retour de cette réunion que M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, a exposé au journal „Luxemburger Wort” les grandes lignes d'une tentative de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun et qu'il avait exposée au cours de la réunion ministérielle de l'U.E.O. :

„A mon avis, a déclaré M. Grégoire, il faudrait transformer l'U.E.O. en un organisme préparatoire à l'adhésion d'autres pays à la C.E.E. L'U.E.O. pourrait ainsi devenir „une espèce de purgatoire” dans lequel les candidats à la C.E.E. devraient adapter leurs structures économiques aux données du Marché commun. Après un certain délai, l'adhésion pourrait avoir lieu sans difficultés.”

En réponse à une question du même journal, qui demanda s'il ne faudrait pas alors une réforme de l'U.E.O. ou une revision du traité de Rome, M. Grégoire répondit : « Au besoin, il faut procéder à une revision des textes. L'intérêt supérieur de l'Europe est en jeu et exige une extension de l'U.E.O. L'opinion publique en Europe est mûre pour de telles mesures. »

*

Réunion des Ministres des Affaires Etrangères du Benelux à Luxembourg

Les trois Ministres des Affaires Etrangères des pays du Benelux s'étaient réunis à Luxembourg le 24 janvier 1968 pour préparer notamment la réunion au sommet Benelux qui aura lieu probablement le 6 juin à La Haye sur la relance de l'Union économique.

A l'issue de la réunion de Luxembourg, les trois Ministres des Affaires Etrangères donnèrent une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères.

Ajoutons ici que M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique était accompagné de M. Van Elslande, Ministre des Affaires Européennes, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, et que M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas était accompagné de M. De Block, Secrétaire d'Etat.

*

Benelux

Le 29 janvier 1968, le Comité Benelux de Ministres s'est réuni au siège du Secrétariat général à Bruxelles, sous la présidence de Monsieur R. Van Elslande, Ministre belge des Affaires européennes.

Au cours de cette réunion, le Comité de Ministres a approuvé une convention Benelux en matière de

météorologie, qui sera soumise, pour avis, au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux.

En outre, un grand nombre de recommandations prévoyant des règlements Benelux harmonisés ont été signées (notamment 14 dans le secteur de la viande, 4 dans le secteur des denrées alimentaires).

L'harmonisation des prescriptions entravant encore la libre circulation des marchandises entre les trois pays sera poursuivie de façon accélérée.

Partant de propositions du Conseil Consultatif Economique et Social de Benelux, une décision antérieure du Comité de Ministres prévoyait, qu'en attendant, les réglementations nationales dont l'harmonisation ne peut être réalisée à bref délai feraient, sauf quelques exceptions, l'objet d'une reconnaissance réciproque. Le Comité de Ministres a décidé d'envoyer, pour avis et au plus tôt au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux, un projet de texte d'une convention relative à cet objet ainsi qu'un projet de protocole autorisant le Comité de Ministres à supprimer des contrôles et formalités aux frontières intérieures du Benelux.

*

Entretiens américano-luxembourgeois

Des pourparlers entre une délégation américaine présidée par M. Philip Trezise, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'O.C.D.E., et le Président et plusieurs membres du Gouvernement luxembourgeois ont eu lieu à Luxembourg le 19 février 1968 dans le cadre des contacts prévus pour l'application du programme d'assainissement de la balance des paiements des Etats-Unis.

Rappelons que la délégation américaine était déjà venue à Luxembourg le 6 janvier pour informer officiellement le Gouvernement luxembourgeois sur les mesures de restrictions annoncées par le Président Johnson en vue d'assainir la balance des paiements des Etats-Unis et que le 18 janvier, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, avait fait à ce sujet une déclaration à la tribune de la Chambre des Députés (cf. texte de cette déclaration dans ce Bulletin).

*

Visite à Luxembourg du Prince Sadrudin Aga Khan

Le 1^{er} février 1968, le Prince Sadrudin Aga Khan, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, a fait une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a eu des entretiens avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères.

Lors de son séjour à Luxembourg, le Prince Sadrudin Aga Khan était l'hôte de Son Altesse Royale le Grand-Duc au château de Colmar-Berg.

Le Prince Sadrudin Aga Khan était accompagné à Luxembourg de M. Jacques Colmar, chef de cabi-

net, et de M. Jacques Terlin, délégué du Haut Commissaire pour la Belgique et le Luxembourg.

Un déjeuner a été offert en l'honneur du Prince Sadruddin Aga Khan au château de Berg par Son Altesse Royale le Grand-Duc. A ce déjeuner prirent part notamment Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que plusieurs personnalités luxembourgeoises.

Avant de quitter le Grand-Duché pour regagner Bruxelles, le Prince Sadruddin Aga Khan avait donné une conférence de presse au Ministère d'Etat pour la presse luxembourgeoise et étrangère.

*

Visite à Luxembourg du Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe

Le 19 février 1968, le Général Johann Adolf Graf von Kielmansegg, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe, a fait une visite officielle d'adieu à Luxembourg auprès de Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de la Force Armée.

Avant de quitter le Grand-Duché, le Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe a été l'invité à déjeuner du Ministre de la Force Armée au Château de Senningen.

*

L'évolution de la réforme militaire luxembourgeoise

Le 31 janvier 1968, M. Pierre Grégoire, Ministre de la Force Armée, a fait un exposé sur les généralités de la réforme militaire luxembourgeoise devant la Commission des affaires militaires de la Chambre des Députés.

Nous reproduisons ci-après le texte d'une note d'information sur les délibérations de cette commission :

« Désormais la Force Armée luxembourgeoise se compose comme suit :

1) un Commandement, 2) un Centre d'instruction comprenant : a) une compagnie de commandement et de service; b) l'Ecole de formation des gradés; c) les services d'instruction de base; d) quatre compagnies d'infanterie; e) la musique militaire.

Depuis le 31 décembre 1967, l'ancienne Artillerie est remplacée par un bataillon d'Infanterie légère subdivisé en quatre compagnies, dont deux constituent la contribution du Luxembourg aux forces de l'OTAN, les deux autres compagnies assurant la défense du territoire national.

Les deux compagnies mises à la disposition de l'OTAN forment un bataillon minimum d'Infanterie légère, « chapeauté » par une compagnie de commandement et de services restreints.

Notre Armée compte actuellement quatre cent trente soldats volontaires, cent sous-officiers et vingt-huit officiers. Ces effectifs très réduits présupposent la formation de soldats spécialisés. Aussi la Force

Armée ne pourra-t-elle mettre à la disposition de certaines administrations ou de certains services publics des soldats détachés.

Les besoins numériques en recrues sont couverts; les avantages assurés aux volontaires par la nouvelle loi et par une série de règlements, ainsi que l'offre restreinte sur le marché de l'emploi ont largement facilité le recrutement.

Dans la nouvelle armée, l'instruction militaire est répartie sur vingt-six semaines par an, l'instruction de base proprement dite s'étendant sur trois mois. Des instructions plus spécialisées sont données aux différents échelons que sont la section, le peloton, la compagnie et le bataillon.

En dehors de l'instruction militaire, le programme annuel comporte : permissions : 4 semaines; prestations de garde: 6 semaines; manœuvres: 8 semaines; formation générale et professionnelle : 8 semaines.

Une certaine alternance est prévue pour répartir équitablement les services et prestations entre les hommes de troupes.

L'enrôlement de nouveaux recrues se fera quatre fois par an. Pour faciliter leur assimilation, ils seront répartis par petits groupes sur les différents services.

L'Armée doit préparer ses volontaires aux différents emplois dans les administrations publiques et dans le secteur privé. Le Service d'Education a été élargi en conséquence. Un premier cycle d'études porte sur deux ans d'instruction générale pour tous les soldats. La troisième année du volontariat est consacrée à un cycle d'instruction spécialisée avec le concours des différentes administrations et du Service du Personnel de l'Etat. Ce Service dresse chaque année la liste des postes vacants et la soumet aux candidats qui peuvent faire valoir leurs préférences. En cas d'offres restreintes, c'est le degré d'ancienneté de service qui est admis comme critère pour l'engagement.

Problèmes de dégagement

Monsieur le Ministre tient à souligner qu'aucun dégagement n'a été imposé d'office et que les préférences des intéressés ont été respectées dans la mesure du possible. Un dossier détaillé des différents dégagements et détachements sera soumis aux Membres de la Chambre lors des prochains débats budgétaires. Les nouvelles affectations des officiers et sous-officiers détachés ont été déterminées par arrêté ministériel; cependant aux termes de la nouvelle loi un détachement ultérieur d'une administration à une autre reste possible.

Interrogé sur le problème des officiers volontaires, M. le Ministre précise que ces derniers n'ont jamais fait partie des cadres effectifs de l'Armée et ne bénéficient donc pas des dispositions de la nouvelle loi. En entrant aux services d'une administration, ils doivent suivre la voie de la carrière normale, tout en profitant d'une certaine dispense d'examen.

A l'heure actuelle quatre officiers volontaires restent attachés à l'Armée. Ils feront partie du cadre au fur et à mesure qu'il s'y présentera une vacance. Une disposition analogue est prévue pour des sous-officiers volontaires.

M. le Ministre remarque que lors de la mise à la retraite du personnel détaché, actuellement en sur-nombre dans les différentes administrations, aucun remplacement n'est prévu par la loi. Cette disposition, qui se base sur une décision unanime du Conseil de Gouvernement, sera prochainement précisée par un arrêté ministériel. La Chambre aura cependant toujours la possibilité de modifier cette décision par une nouvelle loi.

La Gendarmerie et la Police comptent actuellement resp. soixante-cinq et soixante vacances; ces postes, à cause des astreintes de service, n'ont exercé qu'un faible attrait sur les sous-officiers détachés de l'Armée. La situation dans ces deux administrations n'est cependant pas alarmante, vu la possibilité pour les services responsables de diriger vers ces postes les volontaires ayant terminé leur service militaire.

Les différents projets de loi ayant pour objet d'une part, la discipline dans la Force Armée et, d'autre part, la refonte du Code pénal militaire ainsi que la refonte du Code de procédure militaire, seront modifiés à nouveau, compte tenu de la nouvelle évolution.

La musique militaire continue à faire partie intégrante de l'Armée et bénéficie d'une adaptation de son Statut. Dès la fin de leur instruction militaire, les membres de ce corps sont considérés comme musiciens. Ils seront classés, pour leur avancement, surtout d'après leur capacité musicale, mais il sera tenu compte également de la durée de leur volontariat.

Le Ministre de la Force Armée accepte de faire prochainement devant la Chambre des Députés un exposé général sur l'état actuel de l'Armée à la suite de l'exécution de la loi du 29 juin 1967. »

*

La production d'acier brut de la Communauté en 1967

En 1967, la production d'acier brut des pays de la Communauté a frolé le chiffre record de 90 millions de t en totalisant 89,889 millions de tonnes contre 85,105 millions de tonnes en 1966.

L'augmentation par rapport à l'année dernière est donc de 4,784 mio de tonnes ou 5,6%. En poussant sa production jusqu'au seuil des 90 mio de tonnes la Communauté a enregistré un résultat qui dépasse de 114% la production réalisée en 1952, année qui précédait l'entrée en vigueur du marché commun pour le charbon et l'acier.

L'accroissement notable de la production d'acier en 1967 après la période de stagnation de 1965 et 1966, années où la production oscillait entre 85 et 86 millions de tonnes, s'explique par les fortes ventes à l'extérieur. En effet les exportations vers les pays tiers ont atteint le chiffre record de 19 mio de t en équivalent acier brut contre 16,4 mio de t en 1966. La Communauté a totalisé ainsi 36% des échanges mondiaux d'acier. Rappelons toutefois que cette part du marché mondial était de 45 à 48% dans les années 1950, à un moment où il suffisait à la Communauté d'exporter environ 10 mio de tonnes équi-

valent brut sur un marché sur lequel se rencontraient moins de 40 pays producteurs alors qu'en 1967 le nombre des pays produisant de l'acier est passé à quelque 55.

Dans la Communauté elle-même la conjoncture sidérurgique en 1967 n'était pas bien brillante puisque la consommation d'acier intérieure, se ressentissant notamment du relâchement de la production industrielle en République Fédérale, ne dépassait que de 0,8% les résultats de 1966 alors que la production industrielle générale a progressé de 2,5%. Cette divergence entre la consommation d'acier et le niveau général de la production industrielle s'explique par le ralentissement du rythme d'expansion de plusieurs branches d'activités importantes traditionnellement utilisatrices d'acier et par la réduction en quantité et en valeur de la part relative de l'acier dans les produits finis industriels.

Les échanges intercommunautaires ont encore augmenté en 1967 et ont atteint un niveau correspondant à 24,6% de la consommation apparente d'acier contre 19,6% en 1960 et 16,9% en 1955. Sur quatre tonnes d'acier consommées dans la Communauté une tonne provient à présent d'un autre pays membre de la Communauté.

Les importations en 1967 se sont élevées à 2,9 millions de tonnes, soit un peu plus de 4% de la consommation apparente d'acier. Du fait des alignements de prix sur les offres avantageuses des pays tiers ces importations, en dépit de leur volume relativement restreint, ont conservé une incidence sensible sur les prix pratiqués à l'intérieur de la Communauté.

Le taux d'utilisation des capacités de production d'acier s'est amélioré légèrement en 1967 en passant à 80% contre 79% en 1966. Malgré cette légère amélioration les capacités de production non utilisées de la Communauté dépassent actuellement les 20 millions de tonnes. Sur le marché mondial les possibilités de production non utilisées atteignaient déjà en 1966 les 75 millions de tonnes contre 61 mio de tonnes l'année précédente et selon les calculs d'experts les possibilités mondiales de production vont contribuer à se développer, d'ici 1970, d'environ 25 millions de tonnes par an. Il faut y voir la conséquence à la fois de la construction rapide de nouvelles aciéries et du ralentissement du taux d'accroissement de la consommation d'acier dans certains pays.

Ainsi, en dépit d'une conjoncture relativement favorable du marché mondial les prix à l'exportation ont continué de tendre à la baisse. Le considérable excédent de l'offre a provoqué vers la fin de l'année une nouvelle réduction des prix pratiqués à l'exportation pour différents produits par rapport aux niveaux atteints antérieurement.

En analysant l'évolution de la production de 1952 à 1967, c'est-à-dire depuis l'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier, on constate des divergences sensibles d'un pays à l'autre.

Les progrès les plus constants et les plus spectaculaires concernent l'Italie et les Pays-Bas. En 15 années la production italienne d'acier brut a plus que

quadruplé en passant de 3,6 mio de t en 1952 à 15,9 mio de t en 1967 et la production néerlandaise à même quintuplé, de 0,7 mio à 3,4 mio de t. Pendant la même période de temps, la République fédérale, la France et la Belgique ont à peine doublé leur production et le Luxembourg n'a enregistré qu'une progression de l'ordre de 50%.

L'évolution de ces dernières années, comme en témoigne le tableau ci-après, illustre les tendances

actuelles et à court terme qui caractérisent la situation de chaque pays : progression constante aux Pays-Bas et en Italie, reprise en Belgique que confirmera sans doute la mise en route récente du complexe côtier de Sidemar, stabilité en Allemagne, en France et au Luxembourg.

Résultats en 1 000 par pays pendant quelques années caractéristiques depuis 1952 :

	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	Communauté
1967	36 745	19 655	15 892	3 404	9 712	4 481	89 889
1966	35 316	19 594	13 639	3 255	8 911	4 390	85 105
1965	36 821	19 599	12 680	3 145	9 162	4 585	85 991
1964	37 339	19 781	9 793	2 659	8 725	4 559	82 856
1957	27 973	14 100	6 979	1 185	6 267	3 493	59 996
1952	18 629	10 867	3 635	693	5 170	3 002	41 996

différences en %

1967-66	+ 4	+ 0,3	+ 16,5	+ 4,5	+ 0,9	+ 2,1	+ 5,6
1967-52	+ 96,9	+ 81,0	+ 336,8	+ 389,1	+ 88,9	+ 49,2	+ 113,9

La production d'acier de l'ARBED en 1967

Dans les usines luxembourgeoises et sarroises de l'ARBED, la production d'acier brut s'est élevée en 1967 à 4 833 000 t contre 4 821 000 t l'année précédente (y compris HADIR). La répartition par procédé de fabrication a été la suivante : acier Thomas 77,9% (85,3% en 1966), acier LD 19,3% (11,6%), acier Martin 2,0% (2,0%), acier électrique 0,8% (1,1%). La production de laminés a marqué une régression minime pour se situer au niveau de 3 909 000 t.

Par suite de l'absorption de la société HADIR, la composition de la production de laminés de l'ensemble des usines de l'ARBED a subi quelques changements. Il apparaît ainsi que la part des feuillards s'élève à 21% des fabrications totales (contre 13% avant la fusion) et celle des poutrelles à larges ailes à 10% (3%). Les aciers marchands ne représentent plus que 29% (33%) et les profilés 8% (14%).

Au cours de l'exercice 1967, on peut relever un accroissement de la production de tôles galvanisées (+ 19,2%), de rails et accessoires (+ 15,1%) de palplanches (+ 10,3%), ainsi qu'une diminution de la production de tôles moyennes (— 24%).

Le Mois en Luxembourg

(mois de janvier)

3 janvier : A l'Athénée à Luxembourg, le Service Nationale de la Jeunesse invite à une « Journée d'information scolaire ».

5 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre d'Action Culturelle » de Paris présente la pièce « Le Tartuffe » de Molière.

6 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'ensemble théâtral eschois « Liewensfro » présente la pièce luxembourgeoise « d'Zwéckmillchen » de Jos. Berrens.

7 janvier : A Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remet des croix et des médailles de la résistance à d'anciens résistants.

En l'église paroissiale de Capellen, l'entente des chorales Ste-Cécile de Mamer-Capellen, placées sous la direction de MM. Johnny Hartert et Fernand Keiser, donne un concert spirituel.

9 janvier : A Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par M. Georges Hourdin, écrivain et journaliste, sur le thème : « Simone de Beauvoir et la liberté ».

A Luxembourg, les scouts du Limpertsberg présentent la première de la pièce luxembourgeoise « Faier am Stréi » d'Alain Atten.

10 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Berliner Operettentheater » présente l'opérette « Schön ist die Welt » de Franz Lehar.

A Luxembourg débute le congrès des techniciens européens de la gymnastique.

A Esch-sur-Alzette, M. Joseph-Emile Muller, chef du service d'éducation artistique du Musée de l'Etat, parle sur : « La peinture en Europe de 1700 à 1865 ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Steiwer tient une conférence sur le thème : « Fascisme » une philosophie ».

- 11 janvier : Au Cinéma Marivaux à Luxembourg a lieu la présentation de gala, organisée par le Comité Interconfessionnel luxembourgeois, du film « Le vieil homme et l'enfant », en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Schauspieltruppe Zürich » présente la pièce « Die Ehe des Herrn Mississippi » de Friedrich Dürrenmatt.

A Luxembourg, sur invitation du Cercle de Pédagogie Catholique, M. le professeur Georges Gœdert tient une conférence sur le thème : « Albert Camus et la question du Bonheur ».

- 12 janvier : A Luxembourg, la jeunesse progressiste luxembourgeoise organise une manifestation contre la guerre au Vietnam.

A Luxembourg, S. Exc. M. Yvan Philippov, Ambassadeur d'U.R.S.S. à Luxembourg, remet à M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, des copies d'archives datant des deux derniers siècles.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donne un concert avec le concours du pianiste Georges Alexandrovitch. Ce concert est organisé par les Jeunesses Musicales.

A la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette, le « Letzeburger Arbechter Verband » invite à une conférence faite par M. Eli Marx sur l'union des syndicats d'Israël, « Histadrut ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les « Amis des Journées de Mondorf » invitent à une soirée de lecture de la poétesse allemande Elisabeth Borchers.

- 13 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la chorale « Jong Letzeburg », placée sous la direction de Julien Hoffmann, donne un concert.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du sculpteur Wenzel Profant.

A Wiltz, les « Amis de la Musique de Chambre » invitent à un concert donnée par les solistes Lola Bobesco, violoniste, et Jacques Genty, pianiste.

A la Galerie Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Benn Heyart.

- 14 janvier : Au Centre d'enseignement professionnel, Son Altesse Royale le Grand-Duc remet les diplômes de maîtrise aux jeunes maîtres artisans.

En l'église St-Michel à Luxembourg a lieu un concert spirituel sous la direction de Jeannot Heinen avec le concours des solistes Rita Oelsner, soprano, Gérard Welter, altiste, et Pierre Gerbaud, violoncelliste.

A Belvaux, le Centre Culturel local présente la première de la pièce luxembourgeoise « Mierder gesicht » de Jean Staudt.

A Larochette, l'ensemble « d'Sängerfrönn Arenzdall » invite à une soirée musicale.

En l'église paroissiale de Bertrange, la chorale Ste-Cécile donne un concert spirituel.

- 15 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Nationaltheater Mannheim » présente l'opéra « Die Macht des Schicksals » de Giuseppe Verdi.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'orchestre « Prager Kammersolisten » donne un concert de gala.

- 16 janvier : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Association pour le développement de l'épargne et de la défense des intérêts des détenteurs de valeurs immobilières (DEDID) invite à une conférence faite par M. Pierre van Onsesloghe, professeur à l'Université libre de Bruxelles, sur le sujet : « Le droit des sociétés et le marché commun ».

A Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par le Dr Edwin Maria Landau, professeur à Zurich, sur le thème : « Die verstreute Schar — die exilierten Freunde Stefan Georges ».

- 18 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Düsseldorfer Schauspielhaus » présente la pièce « Jacobowsky und der Oberst » de Franz Werfel.

A Luxembourg, « Caméra Exploration » invite à une présentation de diapositives sur le sujet : « Impressions tunésiennes », commentées par l'auteur, M. Jean B. Lacave.

- 19 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty » présentent la comédie « La perruche et le poulet » de Robert Thomas.

A Luxembourg, l'Association Européenne des Enseignants, invite à une conférence faite par le professeur Dr Hans Mayer de Hannover, sur le thème : « Leiden und Größe Thomas Mann ».

- 20 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la « Mozart-Oper Salzburg » présente l'opéra « Don Giovanni » de Wolfgang Amadeus Mozart.

- 21 janvier : A Luxembourg a lieu la « 5^e Journée Nationale de la Famille » organisée par l'Action Familiale et Populaire.

A Echternach, dans le cadre de la Semaine des Jeunes, les Amitiés Françaises invitent à un gala de jazz moderne.

A Pétange est présentée la pièce « Begegnung » de Maurice Ney.

- 22 janvier : A Luxembourg, dans le cadre de la semaine de prière pour l'unité chrétienne, le R.P. Roger Greenacre, curé de la paroisse anglicane St-Georges à Paris, tient une conférence sur le thème : « L'anglicanisme et sa vocation oecuménique ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Alphonse Arend, directeur des relations culturelles au Ministère de l'Education nationale, tient une conférence sur le sujet : « Le Québec et son problème linguistique et culturel ».

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à la conférence faite par M. Joseph Hoffmann sur : « Aperçu sur les trichophères » et à celle de M. Jacques Bintz sur : « Ampleur et vitesse des mouvements de l'écorce terrestre ».

- 23 janvier : En l'église St-Michel à Luxembourg est célébré un service religieux à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, en présence de nombreuses personnalités.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », le « Quatuor Vegh » donne un concert.

Au Casino Syndical à Bonnevoie, le Centre culturel et d'éducation populaire invite à une conférence faite par M. Jules Stoffel sur le thème : « Les coopératives et le progrès ».

- 24 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de la Fédération Nationale des Femmes luxembourgeoises, Mme Jeannette Brutella, membre du Comité National des Femmes, SFIO Paris, tient une conférence sur le thème : « La femme et la politique ».

A Luxembourg, M. Heinz Sellmann, directeur adjoint de la Chambre de commerce extérieur de la République Démocratique d'Allemagne à Bruxelles, tient une conférence sur le sujet : Die Leipziger Messe, von den Anfängen bis heute ».

- 25 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les « Amis du Théâtre d'Esch » invitent à une conférence faite par M. Edouard Kohl, préposé de l'Office du Film Scolaire, sur le thème : « Pour un théâtre populaire ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur invitation des Amitiés Françaises, M. Armand Lanoux, Prix Goncourt 1963, parle sur : « Salvador Dali, monstre sacré ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'ADUSEC invite à une conférence faite par M. Pierre Guieu, administrateur principal à la CEE, sur : « L'application de la TVA ».

- 26 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente la pièce : « Des Teufels General » de Carl Zuckmayer.

A Esch-sur-Alzette, dans le cadre des soirées musicales de l'école de musique, M. Gilbert Marly, membre du service de la recherche de l'ORTF, tient une conférence sur le thème : « Introduction à la musique expérimentale ».

A Luxembourg, l'Association des ingénieurs-techniciens invite à une conférence en langue allemande faite par M. M. Mark, ingénieur, sur le sujet : « Einführung in die Hydraulik — Hydraulik im Walzwerkbau, Hydraulik einer Mitteleisenstraße ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de la Société luxembourgeoise Teilhard de Chardin et du Cercle de la Communauté Européenne, M. le professeur Wagner, président de la Société de Teilhard de Chardin, tient une conférence sur le thème : « L'actuelle philosophie des sciences ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Dietfried Bernet, donne un concert. Ce concert est organisé par les Jeunesses Musicales.

- 27 janvier : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, la Musique des Guides de Bruxelles, placée sous la direction d'Yvon Ducène, donne un concert de gala.

A Luxembourg a lieu l'ouverture du bazar « Fir ons Kanner », en présence de nombreuses personnalités.

A Luxembourg, à l'occasion de la « 9^e Journée de l'Ingénieur », M. Georges Als, directeur du Statec, tient une conférence sur le thème : « La statistique et l'esprit de l'ingénieur appliqués à la gestion de l'économie ».

- 28 janvier : A Pétange, la chorale « Ons Hémecht », placée sous la direction de Camille Rodenbour, interprète « Stabat Mater » de Giocchino Rossini.

En l'église paroissiale de Rumelange, M. Paul Feyereisen donne un concert d'orgues.

- 29 janvier : Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse rend visite à la maison de retraite des Sœurs Carmélites au Rollingergrund et à l'Institut Saint-Joseph à Itzig.

A Luxembourg, la Société des Naturalistes luxembourgeois invite à une conférence faite par M. Lucien Kieffer sur le thème : « Propriétés de quelques courbes mathématiques remarquables ».

- 30 janvier : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la comédie « Das Vergnügen, anständig zu sein » de Luigi Pirandello.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu une soirée de cabaret parisien avec le concours des chanteurs Serge Reggiani, Eva et Gilles Vigneault.

- 31 janvier : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Union Royale Belge,

M. D^r Pierre Bordet, professeur à l'Université libre de Bruxelles et directeur de l'Institut Pasteur du Brabant, tient une conférence sur le sujet : « Problèmes d'actualité dans le domaine des maladies à virus ».

A Luxembourg, le Père Joseph Hajjar de Damas, du patriarcat grec-melkite catholique, mem-

bre du comité de rédaction du Concilium, parle sur : « Les chrétiens arabes du Proche-Orient et l'Islam ambiant ».

A Belvaux, le Centre culturel local invite à une conférence faite par M. Jean Thill, attaché du Gouvernement, sur le thème : « Les droits et devoirs des Luxembourgeois ».

Le Mois en Luxembourg

(mois de février)

1^{er} février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'ensemble « Liewensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente la pièce « d'Zweckmillchen » de Jos. Berrens.

2 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, le « Service Civil International » invite à une soirée d'information.

A Esch-sur-Alzette, M. Joseph-Emile Muller, chef du service d'éducation artistique du Musée de l'Etat, parle sur « La peinture en Europe de 1700 à 1865 ».

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Michel Heintz.

3 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les « Galas Karsenty-Herbert » présentent la pièce « Fleur de cactus » de Pierre Barillet et Jean-Pierre Grédy.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre du Cothurne » de Lyon présente la pièce « Cripure » de Louis Guilloux.

A Echternach, la chorale « Jong Letzeburg », placée sous la direction de Julien Hoffmann, donne un concert.

A Rodange a lieu un concert instrumental avec le concours des solistes Richard Philippi, violon, J.-P. Kemmer, piano et Aubert Stradaroli clarinette.

A la Galerie Cadre à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Edouard M. Weber.

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre danois Finn Brandstrup.

4 février : A Luxembourg, à l'occasion de l'assemblée générale de l'ALUC, Mgr Jean Hengen, Evêque-coadjuteur, fait un exposé sur : « Le rôle de l'intellectuel catholique dans l'église post-conciliaire au Luxembourg ».

5 février : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. le professeur Charles Dedeyan, de Paris, tient une conférence sur le thème : « Un nouvel humanisme : la littérature comparée ».

Au Foyer Européen à Luxembourg, les Amitiés italo-luxembourgeoises invitent à une conférence

faite par M. le professeur Norbert Thill sur le sujet : « A travers l'Italie — Trésors connus et inconnus ». Cette conférence a lieu également le 16 février à Esch-sur-Alzette.

A Luxembourg, sur invitation de la Société des Naturalistes luxembourgeois, M. Armand Bartz donne une conférence sur le thème : « L'évolution chimique — Formation prébiologique des substances organiques ».

6 février : A Bonnevoie, le Centre culturel local invite à une soirée de discussion sur les littératures allemande et française.

7 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Ambassade de Belgique invite à la projection de deux films belges : « Chromophobia », film d'animation réalisé par Raoul Servais, et « L'Homme au crâne rasé », film de fiction réalisé par André Delvaux.

8 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, les écrivains Anise Koltz et Pierre Puth lisent des extraits de leurs œuvres.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu une soirée cinématographique organisée par la Société Nationale des Chemins de Fer Français, sous le haut patronage de S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur de France à Luxembourg.

9 février : Au Carrefour à Luxembourg, M. le D^r Guy Kirsch, de l'Université de Cologne, fait un exposé en langue allemande sur le sujet : « Die Macht ohne Eigentum ».

A Bertrange, le Centre culturel local invite à une soirée placée sous le thème : « Bertrange hier et aujourd'hui ».

10 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, M. Gilbert Koppes, premier prix du Conservatoire de Bruxelles, donne un récital de piano.

A Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et l'Ordre des Architectes invitent à une conférence faite par M. le professeur J. Baron, directeur des laboratoires de réfractaires et minerais à Nancy, sur le thème : « Contrôle des réception et essais des produits réfractaires utilisés en sidérurgie ».

A Luxembourg a lieu l'inauguration de la nouvelle école pour infirmières de la clinique Sacré Cœur.

A la Galerie d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Raoul Ubac. Cette exposition est organisée par le Lions Club.

11 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Nederlands Dans Theater » donne une représentation.

12 février : A Luxembourg, sur invitation de l'Université Populaire Catholique, l'abbé J. Cl. Barreau, de Paris, tient une conférence sur le thème : « Peut-on avoir la foi aujourd'hui ? »

13 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Stadttheater Trier » présente « Carmina Burana » de Carl Orff, avec le concours du soliste Fernand Kœnig, de la chorale mixte du Conservatoire et du ballet Lydia Chagall.

14 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Ambassade de Belgique invite à la projection de deux films belges : « Cybermétique », film scientifique réalisé par J. M. Piquint, et « Y Manana » film de fiction réalisé par Emile Depelin.

A Luxembourg, M. Nic. Weber, journaliste, tient une conférence sur le thème : « Gutenberg et sa révolution ».

15 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le pantomime israélien Samy Molcho donne une représentation.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Jakob Kaplan, Grand Rabbin de France, tient une conférence sur le thème : « Quand les écrivains découvrent le Judaïsme ».

16 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le pianiste Nikita Magaloff donne un récital dans le cadre des « Soirées de Luxembourg ».

Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent à un concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du guitariste Narciso Yepes.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une conférence faite par Sir Trenchard Cox sur le thème : « Le tableau de genre britannique ».

A la Galerie Interart à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre français Pierre Sulmon.

17 février : A Esch-sur-Alzette, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et l'Ordre des Architectes invitent à une conférence faite par M. Claude Pescatore, ingénieur en chef de l'Arbed, sur le thème : « Collecte des données à l'aciérie LD-AC d'Arbed-Esch-Belval à l'aide d'un calculateur numérique ».

A Luxembourg, les employés privés organisent une manifestation publique contre la politique en matière de pension pratiquée par le gouvernement.

A Bettembourg, les « Amis de la Scène » présentent la revue « Hues de he'eren ? »

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Jean Mulders.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Pierre Berchem.

18 février : A Luxembourg, les fonctionnaires d'Etat organisent une manifestation revendicative concernant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

En l'église Sacré-Cœur à Luxembourg, les deux chorales de la paroisse et l'orchestre de chambre de Luxembourg donnent un concert spirituel.

A Luxembourg, sur invitation de « Philcalux », M. Pierre Seguy, président de l'Association internationale des Journalistes philatéliques, fait un exposé en langue allemande sur le thème : « Die Motivsammler sind schuld . . . ».

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre belge Ernest Kockaert.

19 février : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Benjamin Azkin, professeur à l'Université Hébraïque de Jérusalem, tient une conférence sur le thème : « Das Verfassungsrecht in Israel ».

20 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, M. Evy Friedrich, journaliste, donne une conférence sur le sujet : « Le théâtre en Pologne ». Un Deutsch lit à cette occasion des extraits de diverses pièces de théâtre.

Au Foyer Européen à Luxembourg, l'« Ensemble du Belcanto » donne un récital de chant.

21 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Ambassade de Belgique invite à la projection de deux films belges : « Ilulissat », film documentaire réalisé par Jean Harlez, et « Le départ », film de fiction réalisé par Jerzy Skolimowsky.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation du Comité interconfessionnel luxembourgeois, le R. P. Louis Leloir, de l'Abbaye de Clervaux, tient une conférence sur le thème : « Sainteté juive — Sainteté chrétienne ».

22 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, les Amitiés Inde-Luxembourg invitent à la projection de films sur l'Inde.

23 février : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Pierre Cao, donne un concert avec le concours du violoniste Christian Ferras.

Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Joseph-Emile Muller, chef du service d'éducation artistique du Musée de l'Etat, donne une conférence sur le sujet : « Le mouvement impressionniste jusqu'en 1880 ».

A Luxembourg, M. le professeur Lesch donne une conférence sur le thème : « Das Weltalter, da der Gott fehlt ».

24 février : A Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et l'Ordre des Architectes invitent à une conférence faite par M. Armand Kayser, docteur en droit, sur le sujet : « La responsabilité civile et pénale de l'ingénieur en matière de sécurité du travail ».

25 février : A Luxembourg ont lieu les championnats du monde de cyclo-cross.

26 février : A Ettelbruck, la chorale « Lyra » présente l'opérette « t'Fre'johr » d'Emile Børes.

28 février : Au Théâtre municipal à Luxembourg est présentée la comédie « Die venezianischen Zwillinge » de Carlo Goldoni.

A Luxembourg, l'American-Luxembourg Society invite à une conférence faite par M. Clotaire Wood, représentant de la N.A.S.A. en Europe, sur le thème : « Le programme spatial de la N.A.S.A. ».

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, sur invitation de l'Union Royale Belge, a lieu un récital de poésies belges et françaises par Mme Suzanne Philippe, professeur de diction et de déclamation au Conservatoire de Bruxelles.

Aux Magasins Monopol-Scholer à Luxembourg débute le « Holland Festival ».

29 février : Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Joseph-Emile Muller, chef du service d'éducation artistique du Musée de l'Etat, tient une conférence sur les peintres Monet, Manet, Degas, Toulouse-Lautrec, après 1880.